

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION EXTRAORDINAIRE DES 28 ET 29 JUILLET 2022

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

Le 28 juillet 2022, à 10 heures 20, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'ouverture de la séquence des questions orales (cf. annexes).

Question n° 1

"Maintien à domicile des personnes âgées" (n° 2022/E4/47) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

Questions numéros 2 et 3

"Lutte contre les feux de forêt" (n° 2022/E4/49) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte** et "Prévention incendies" (n° 2022/E4/50) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 4

"Réhabilitation du patrimoine" (n° 2022/E4/51) par **Mme CAMPANA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 5

"Projet TEPSCAN pour la Corse" (n° 2022/E4/48) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

Question n° 6

"Plan territorial de prévention et de gestion des déchets" (n° 2022/E4/52) par **Mme NIVAGGIONI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**.

La Présidente MAUPERTUIS clôt la séance des questions orales.

Il est 11 heures 12 et elle demande à **M. LUCCIONI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI (teams), Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA (teams), Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI (teams), Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI (teams), Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI (teams), Julia TIBERI (teams) et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, Mme Lisa FRANCISCI à Mme Paola MOSCA, Mme Sandra MARCHETTI à Mme Paola MOSCA, M. Jean-Louis SEATELLI à M. Didier BICCHIERAY.

A l'issue, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

Sont également présents :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale (Teams),
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'installe au pupitre pour y prononcer le discours d'ouverture de la présente session.

Elle évoque la mémoire de Michel CICCADA, figure de la ville d'Aiacciu, ainsi que celle de Jean-Pascal BARTOLI, sapeur-pompier et membre actif de la SNSM, récemment décédés. Elle fait part de sa tristesse suite aux décès accidentels de deux jeunes filles survenus sur la route territoriale à proximité de l'aéroport, du jeune homme qui a perdu la vie sur la Rocade en scooter et d'une vacancière qui s'est noyée à Corbara. Elle ajoute que so viti tronchi, famidda adispirati è marturiati ! Elle incite à la prudence. Elle apporte son soutien aux pompiers et aux membres des services d'urgence particulièrement sollicités en période estivale.

S'agissant de la rencontre qui a eu lieu à Paris récemment, **la Présidente MAUPERTUIS** précise qu'un débat se tiendra cet après-midi sur son contenu dans l'hémicycle. Elle se félicite de ce que les élus dans leur diversité, aient fait corps pour défendre l'intérêt de la Corse et des Corses. Un cycle historique s'ouvre après l'assassinat d'Yvan COLONNA à la

prison d'Arles. Lors du débat, il sera loisible à chacun de s'exprimer sur cette première réunion. En ce qui la concerne, elle considère que cette rencontre, moins cathartique que celle de mars, s'est tenue avec un bon état d'esprit. Le Gouvernement et les services de l'Etat ont fait montre d'une écoute attentive. Elle souligne l'excellent niveau des échanges. Cette réunion à l'Hôtel de Noirmoutier au cours de laquelle une méthode a été établie, était tournée vers l'avenir à court, moyen et long terme.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que le rapport concernant l'assassinat d'Yvan COLONNA sur lequel toute la vérité est exigée, sera remis aujourd'hui à la Première ministre. Nonobstant, il convient de ne pas oublier les situations de MM. FERRANDI et ALESSANDRI tout comme les événements qui se sont déroulés il y a quatre mois. Elle est convaincue que tous les sujets seront abordés tout au long de ce cycle de réunions et notamment celui de l'évolution institutionnelle qui portera sur l'autonomie de plein droit et de plein exercice. L'autonomie n'est ni un fétiche ni un concept flou mais un degré fort de décentralisation législative et fiscale et un dispositif de mieux-être. De ce point de vue, la représentation insulaire n'est pas scindée en deux avec, d'une part, des nationalistes qui se préoccupent de la seule question de l'autonomie, et, d'autre part, des élus qui focalisent leur attention sur les problèmes quotidiens auxquels les Corses sont confrontés. Ils défendent tous les intérêts matériels et moraux des Corses et il appartient aux intéressés de travailler ensemble à l'élaboration d'un statut en adéquation avec les besoins des insulaires. Dans cet esprit, elle fera part en début de séance cet après-midi d'une première réflexion qu'elle a conduite portant sur l'autonomie et le bien-être économique et social.

Par ailleurs, **la Présidente MAUPERTUIS** rapporte qu'elle a reçu récemment le Président du Val d'Aoste, M. BERTIN, avec lequel elle s'est longuement entretenue. Elle ne manquera pas de le solliciter dans un proche avenir afin qu'il fasse part aux élus de son expérience. Dans cette perspective, d'autres présidents de régions autonomes seront également approchés.

Elle conclut son intervention sur la candidature de Bastia comme capitale européenne de la culture "Bastia-Corsica 2028". Celle-ci a recueilli de nombreux soutiens et un chargé de projets a été recruté. Elle formule le vœu pour que cette candidature aboutisse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse évoque tout d'abord la mémoire des personnes récemment décédées. Il met ensuite en évidence que le réchauffement climatique aux conséquences particulièrement

néfastes constitue l'évènement majeur des semaines écoulées. Il cite les incendies, la sécheresse et le partage de la ressource en eau. Un changement de paradigme est indispensable pour mettre un terme aux feux gigantesques, aux températures élevées, à la fonte de la calotte glacière. A ce titre, il estime que la Corse n'est pas à l'abri d'un mega feu ou d'une catastrophe naturelle. Aussi, il décline trois pistes d'action sur lesquelles les membres de **l'Assemblée de Corse** et ceux du **Conseil exécutif** doivent travailler de concert :

- 1) repenser les politiques publiques en intégrant les enjeux liés au réchauffement climatique et à la nécessaire transition écologique,
- 2) faire figurer cette problématique dans les discussions avec l'Etat,
- 3) introduire, en termes d'organisation interne, une nouvelle phase avec la territorialisation des deux services d'incendie et de secours, d'une part, et la création d'une direction de l'anticipation, d'autre part.

S'agissant des incendies, il y a lieu de reconsidérer le système pour aller plus loin dans les démarches de mutualisation, dans la prise de conscience des changements intervenus au niveau climatique, dans la mise en œuvre de moyens adéquats pour lutter efficacement contre les megafeux. La contribution de la Corse avec l'Etat au sein de ce vaste débat s'articule autour de quatre pistes :

- la territorialisation,
- les éléments de novation,
- le contrat d'objectif entre la collectivité et l'Etat,
- la demande de compétence partagée.

Pour ce qui porte sur la sécheresse, deux arrêtés préfectoraux ont été publiés sur le contenu desquels l'ODARC et l'OEHC demandent une harmonisation. D'une manière plus générale, les prévisionnistes mettent en exergue qu'à ce rythme, une baisse notable des sources et des cours d'eau de 40% interviendra d'ici quarante ans. En conséquence, il est nécessaire d'augmenter nos capacités de stockage et d'assurer une meilleure gestion de notre consommation. Il note que le montant des crédits affectés dans ce domaine au titre du PEI a été insuffisant. Par ailleurs, la réorientation des priorités du plan Acqua Nostra établi et adopté récemment, est rendue indispensable.

En ce qui concerne le partage des ressources, il préconise que la gestion de l'eau soit soustraite à la logique du marché. Il plaide enfin pour une réforme de la gouvernance avec la création d'une agence de l'eau dédiée.

d'autonomie au plan institutionnel ainsi que sur une solution politique d'ensemble.

Pour évoquer toutes ces questions, le ministre **Gérald DARMANIN** a assuré qu'il disposait du mandat du président de la République. Au terme des échanges, un document serait restitué au chef de l'Etat à qui il incombe de décider en dernier ressort. Concernant le périmètre des discussions, deux préalables ont été posés :

- le maintien de la Corse au sein de la République,
- la création de deux catégories de citoyens ne saurait être envisagée.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rapporte qu'il a précisé à l'intéressé que la problématique de l'indépendance n'était pas incluse dans le périmètre considéré. En revanche, il a fait observer :

- que la France compte plusieurs catégories de citoyens en citant le cas de la Nouvelle-Calédonie,
- qu'il existe des situations différenciées en évoquant la situation de la Polynésie française.

Sur la méthode, les deux parties sont convenues de s'astreindre à la plus grande transparence. Les échanges doivent être rendus publics et il y a lieu d'impliquer tous les acteurs. Dans ce cadre, **la Collectivité de Corse** jouera un rôle d'animation. **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, la Chambre des Territoires et l'Assemblea di a Giuventù** seront pleinement associés à la réflexion ainsi que les parlementaires, les chambres consulaires et les syndicats notamment. Il appelle à la construction d'une méthode innovante. Par ailleurs, chacune des parties peut faire appel à des experts. Il ajoute que des réunions thématiques interviendront en plus des séances plénières. Huit grands thèmes d'échange ont été retenus avec une rencontre toutes les six semaines.

Le Président SIMEONI fait cependant observer :

- que la proposition d'adaptation législative sur le pouvoir d'achat n'a pas été retenue. Les amendements proposés ont effectivement été rejetés. Depuis que cette disposition issue du statut de 2002 existe et confère à **l'Assemblée de Corse** la possibilité d'adapter les lois et règlements sous conditions, on note que, sur quarante propositions, la représentation insulaire a essuyé trente-huit refus dont une grande partie implicite ;

- que l'exigence de vérité, de transparence et de justice concernant le rapport sur l'assassinat d'Yvan COLONNA n'a pas été respectée. Le document n'a pas été rendu public et il a été versé au dossier de l'instruction. Par conséquent, cette pièce n'est pas accessible et cela va à l'encontre des engagements pris par l'Etat.

Le Président du Conseil exécutif de Corse conclut en soulignant que le ministre de l'Intérieur a été ouvert et attentif. Cependant, il n'a aucune garantie concernant la volonté de l'Etat de se diriger vers une solution politique globale. Il insiste sur la seule option qui vaille, celle de la réussite de la Corse et de son peuple.

M. QUASTANA considère que la restitution du **Président SIMEONI** est fidèle avec notamment les deux verrous posés par l'Etat. Toutefois, la méthode n'est pas suffisamment rigoureuse. Cela étant, il conviendra d'observer avec attention ce qui sera dévolu dans chaque domaine de compétences. Il estime nécessaire qu'un compte rendu soit remis au président de la République au terme de chaque discussion. L'intéressé disposera de l'opportunité de valider ou de rejeter les propositions qu'il contient.

M. BIANCUCCI partage les réserves émis par **le Président du Conseil exécutif de Corse**. A cet égard, il souhaite s'adresser solennellement aux Corses d'origine et d'adoption. De son point de vue, la Corse a trop souffert et il est indispensable de sortir de cette spirale négative. Il estime qu'ensemble, des solutions seront trouvées. Il s'agit d'une occasion historique. Il qualifie le statut de 1982 de dispositif "*en carton*", celui de 1991 de statut "*au rabais*" où le pouvoir central a semé la division. En 2002, le processus a été interrompu avec la défaite de Lionel JOSPIN. Concernant celui qui débute, les nationalistes ont manifesté leur désir de discuter et jouent "*franc jeu*". Le pouvoir parisien doit adopter la même attitude afin de s'extraire de cinquante années de douleur.

M. MONDOLONI dit qu'il s'agit moins d'un processus à vocation historique que de l'écriture d'une page d'histoire de ce pays et note que le ministre DARMANIN semble animé de la même volonté que les élus insulaires de réussir.

Il reconnaît la légitimité des nationalistes, cependant il ne manque pas de préciser que l'opposition a obtenu un tiers des suffrages et qu'elle n'est ni autonomiste, ni nationaliste, ni indépendantiste mais pragmatique. Aussi, il préconise lors des échanges de cerner, dans un premier temps, les problématiques, et, dans un second temps, de vérifier si des solutions

existent à droit constant. Dans le cas contraire, il conviendra d'examiner les possibilités de mettre en place des dispositions législatives. En tout état de cause, la frange nationaliste de l'hémicycle est tenue d'accepter que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** puissent éventuellement manifester des désaccords et qu'il existe, à leurs yeux, des horizons indépensables. En tout état de cause, l'élaboration d'un calendrier qu'il qualifie de "*serré*" est une nécessité absolue.

M. MONDOLONI regrette que le **Président SIMEONI** se soit engagé en 2015 dans une course institutionnelle effrénée. Il appartient également à l'exécutif de consacrer de l'énergie à la gestion de **la Collectivité de Corse**. Il y a lieu de montrer par ailleurs les risques de l'autonomie. A titre d'exemple, il cite l'épisode qui a prévalu à la mise en place de la collectivité unique. Toute la vérité doit être dite aux Corses sur le processus qui s'engage. En parallèle, les élus sont placés dans l'obligation d'agir.

M. ANGELINI constate que le débat s'inscrit dans un cycle et une dynamique mais que subsiste un problème de méthode. Le démarrage du processus intervient consécutivement aux manifestations du mois de mars qui ont été caricaturées.

Il manifeste son opposition aux préalables posés par le Gouvernement même s'il est conscient de la nécessité de certaines exigences. Il adhère aux propos de **M. QUASTANA** s'agissant de la validation des étapes intermédiaires. Afin que le processus fonctionne, il faut élaborer une feuille de route commune et éviter de s'exonérer de l'intelligence du peuple.

En réponse à **M. MONDOLONI**, **M. ANGELINI** estime que les idéologues et les pragmatiques sont répartis dans tous les camps.

Sur la question du redécoupage des intercommunalités à propos de laquelle le ministre de l'Intérieur s'est exprimé, il est indispensable d'associer les élus des territoires et de cesser d'affirmer que les compétences ont été mal exercées. Les compétences de ces institutions sont partagées en Corse.

De façon générale, il est indispensable de passer d'une logique de transfert de compétence à une logique de transfert de pouvoir.

Il achève son intervention en rappelant que l'apaisement est un corollaire du processus en cours et que le fonctionnement de ce dernier n'est possible que si le peuple se met en mouvement.

M. COLONNA insiste sur la vocation historique du processus. Il apparaît en effet que ce dernier a été négocié par les nationalistes qui sont parvenus à atteindre 70% des suffrages aux élections à l'**Assemblée de Corse**, qu'il a donné lieu à l'établissement d'un document cosigné, qu'il a pour objectif de résoudre le problème corse. Il évoque à cette occasion le Val d'Aoste qui dispose d'un statut d'autonomie depuis 1948 et met en évidence que les statuts de ce type sont d'une affreuse banalité au sein de l'Europe occidentale. Il interpelle l'hémicycle concernant l'extrême centralité qui ne paraît pas avoir été le garant d'un bien-être collectif. Il n'a pas le sentiment d'aborder cette discussion avec l'Etat en manifestant un profond mépris à l'égard de l'opposition. Le groupe **Fà Populu Inseme** est disposé au consensus mais aussi à engager le dialogue avec un mandat issu des urnes.

En guise de conclusion, il cite la devise de l'Europe "L'union dans la diversité".

M. GHIONGA estime qu'il n'y a pas d'antinomie entre le principe d'autonomie et l'appartenance à la République française. Il est partisan :

- de l'inscription de la Corse dans un chapitre de la Constitution avec un transfert de compétences hormis pour celles qui relèvent du régalién,
- de la reconnaissance de la coofficialité,
- de la mise en œuvre du statut de résident,
- de la reconnaissance du Peuple corse.

S'agissant du "vivre mieux" dans un cadre autonome, il invite les élus à se remémorer de l'état des routes avant le "statut Joxe" de 1992. Il ne partage pas l'idée consistant à penser que la mafia étendrait son pouvoir avec l'autonomie. Celle-ci n'est aucunement étayée, la lutte contre le grand banditisme relevant de la responsabilité exclusive de la justice et de la police.

M. BENEDETTI rappelle les raisons pour lesquelles cette discussion intervient : le meurtre voulu d'Yvan COLONNA et le maintien de militants en prison. Il insiste sur la forte répression que les jeunes ont subie courant mars et sur l'absence de réaction des indépendantistes qui ont manifesté une volonté de paix. Les problèmes ne sont pas seulement d'ordre structurel et conjoncturel mais aussi idéologique, politique et culturel. En substance, ce que réclame la jeunesse a été validé par les élections.

Par ailleurs, il soutient que toutes les lignes sont franchissables et que l'autonomie est une première étape, l'exercice de la souveraineté étant un droit légitime.

Il préconise l'élaboration d'un canevas précis pour discuter avec le Gouvernement d'un statut évolutif et souligne que les statuts de 1982, 1992 et 2002 ont été obtenus dans un contexte armé. Cependant si des blocages apparaissent au niveau du Gouvernement, le groupe **Core In Fronte** serait amené à revoir sa position.

Mme GIACOMETTI PIREDDA fait à son tour le constat selon lequel l'Etat a pris la décision d'engager la discussion après la mort tragique d'Yvan COLONNA. Au-delà des exigences de liberté pour tous les prisonniers politiques, Corsica Libera juge que l'évolution institutionnelle est un seuil minimal. Elle s'étonne de ce que celles et ceux qui n'y sont pas favorables tiennent des propos infantilisants en avançant qu'il y a lieu de commencer par exercer les compétences préalablement dévolues à l'institution. Elle est consternée par certains élus qui opposent les rêveurs aux pragmatiques. Elle désapprouve le fait d'écarter la question du statut de résident et qualifie cette attitude de pur dogmatisme. De son point de vue, le ministre de l'Intérieur distille des messages différenciés en fonction de ses interlocuteurs.

En ce qui concerne Corsica Libera, l'indépendance n'est pas un sujet tabou et la reconnaissance du Peuple corse demeure une question fondamentale.

M. ACQUAVIVA remarque qu'un cadre de dialogue existe désormais. Cependant, il dit que **l'Assemblée de Corse**, dans le cadre du dispositif lui permettant de proposer des adaptations législatives et réglementaires, a adopté un rapport proposant des amendements au projet de loi relative au pouvoir d'achat. Ceux-ci n'ont pas été retenus à l'Assemblée nationale au motif qu'ils constituaient une rupture d'égalité. En matière fiscale, les marges de manœuvre sont inexistantes. La règle doit être à la hauteur de l'enjeu et l'issue réside dans l'obtention d'un statut d'autonomie. Plus généralement, il considère que les questions sur le statut de résident qui permet de restaurer l'équité, sur la coofficialité et sur la reconnaissance du Peuple corse ne peuvent être écartées du débat. Il s'interroge sur les intentions de l'Etat concernant la publication du rapport relatif à l'assassinat de COLONNA. Il insiste sur la nécessité d'établir des procès-verbaux intermédiaires et estime que l'accord final interviendra au terme d'un long processus semé d'embûches.

M. ARENA rend hommage à la mandature présidée par Paul GIACOBBI qui a procédé à trois avancées majeures. Sur l'instauration de lignes rouges, il note que celles-ci ont été franchies en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Il évoque également le régime du Concordat qui subsiste en Alsace et dans la Moselle.

La Présidente de l'Assemblée de Corse estime qu'il y a lieu de convoquer l'avenir, en l'occurrence la jeunesse, et pas seulement le droit. Les élus sont tenus de s'interroger sur le legs qu'ils laisseront à la jeune génération. Dans cette perspective, ils sont condamnés à réussir.

En tout état de cause, la co-construction et le pragmatisme doivent prévaloir.

La séance est suspendue à 16 heures 42. Elle reprend à 17 heures 23.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
/ RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE

RAPPORT 231

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia " Autonomia e benista economicu e suciale ".

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie " Bien-être économique et social ".

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que l'essentiel des débats porte sur la question juridique, la dimension économique et sociale n'étant que peu rarement abordée dans les échanges avec l'Etat hormis à l'occasion des grandes grèves. Les crises, de nature exogène ou endogène, se sont pourtant succédées. L'inflation par exemple touche la population insulaire plus fortement que sur le continent. Les participants à la conférence sociale qui s'est tenue récemment l'ont mis en évidence.

Sur le concept d'autonomie, **la Présidente MAUPERTUIS** fait observer que d'aucuns s'évertuent à répandre l'idée selon laquelle l'autonomie ne remplirait pas les réfrigérateurs. Au sein de **la commission des Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** où plusieurs spécialistes des problématiques institutionnelles sont intervenus, **M. MONDOLONI** avait repris cette

antienne sous une autre forme en demandant à l'intervenante si l'autonomie était susceptible d'apporter plus de bien-être et de bonheur. La démarche préfigurant le présent rapport avait pris corps sur ce questionnement : établir dans quelle mesure un lien existe entre la nature des institutions et la qualité de la vie. Néanmoins, la notion de "bonheur" trop subjective a été remplacée par celle de "bien-être économique et social".

La Présidente MAUPERTUIS poursuit et précise que le document, eu égard à l'abondante littérature et au nombre important de données, a été réalisé par un cabinet d'études privé. A cet égard, elle n'exclut pas d'examiner d'autres liens, notamment avec le culturel ou l'anthropologique et, le cas échéant, de mobiliser d'autres experts. L'étude a porté sur cinquante-trois contributions et travaux portant sur une centaine de pays. Pour la littérature anglo-saxonne, la région autonome est celle qui dispose de la compétence fiscale.

Au terme de sa présentation liminaire, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** décline les résultats de l'étude :

- la décentralisation fiscale et politique permet en théorie une meilleure allocation des ressources,
- un lien positif est établi entre décentralisation et croissance économique,
- l'autonomie fiscale exerce une influence sur les composantes "santé et éducation",
- les politiques publiques locales s'avèrent plus efficaces,
- des effets bénéfiques sont observés en ce qui concerne la réduction des inégalités de revenus mais aussi des genres,
- l'amélioration des performances environnementales a été observée,
- la réduction du poids de l'économie informelle a été constatée.

En conclusion, il apparaît que l'autonomie fiscale contribue grandement à l'amélioration des performances économiques, notamment en termes d'innovation et de trajectoire de croissance. L'amélioration considérée intervient cependant sur le moyen terme, soit trente-quatre ans environ.

Cela étant, la reconnaissance du Peuple corse, celle de la langue et celle de son droit à l'existence contribuent aussi au bonheur.

M. MONDOLONI considère qu'il est difficile d'établir une corrélation entre bonheur et autonomie. Il invite les élus à réfléchir sur la part manquante de ce travail, à savoir :

- la manière dont les régions autonomes ont traversé les chocs systémiques tels que la crise financière de 2008 et la crise sanitaire découlant de la pandémie de Covid 19 ;
- les effets sur le domaine de la sécurité publique ;
- le risque en matière de protection sociale.

Il aborde la notion d'IDH (indice de développement humain) corrélée positivement avec la décentralisation fiscale. Il fait part de son scepticisme sur le fait que 1% de décentralisation fiscale se traduirait par une progression de 9% d'espérance de vie. Cette abondante et riche littérature constitue néanmoins une étape pour alimenter la réflexion globale des élus.

M. BENEDETTI note que le rapport a été transmis très tardivement. Il suggère de demeurer prudent dans l'utilisation des données, de nombreux outils de mesure n'existant pas à l'époque, et d'en rester à une présentation générale sans entrer dans le détail. Les comparaisons sur une région *post* et *ante* décentralisation ne sont pas très pertinentes. Il préconise de saisir **la commission des Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** de toutes ces problématiques.

M. ANGELINI dit que ce rapport aborde la problématique de la décentralisation de façon innovante. Les liens entre dévolution de l'autonomie et qualité de la vie sont clairement établis. Sur la problématique du régalien, il est évident que la conception de cette notion diffère selon les interlocuteurs. Pour ce qui porte sur la fiscalité, il propose l'établissement de deux niveaux d'indicateurs. Il regrette l'existence de multiples observatoires économiques. La Corse ne parvient pas pour autant à disposer d'une information stratégique et d'intelligence économique. Sur l'inflation, des actions peuvent être conduites à l'échelon des collectivités locales.

M. CAITUCOLI, après avoir développé des propos sur la santé, les terres cultivables et les incendies, donne lecture d'une étude historico-économique qui porte sur huit territoires du sud de l'île. Il conclut sur la nécessité de relever le challenge du développement pour assurer un avenir radieux à la jeunesse.

M. COLONNA indique que l'accélération du calendrier n'a pas permis que le rapport considéré fasse l'objet d'un examen par **la commission des**

Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse.

M. ACQUAVIVA partage l'idée avec **M. BENEDETTI** de saisir une commission dédiée. Par ailleurs, la conduite d'une analyse comparative lui paraît nécessaire pour évaluer les actions de l'Etat et celles des collectivités territoriales avant et après la décentralisation. Il faut organiser également un débat sur la dimension transfrontalière de la Corse.

M. VINCIGUERRA dit qu'il existe un lien significatif entre le bien-être économique et social et le statut d'autonomie. Cependant, il subsiste une méconnaissance totale de l'économie de la Corse. Ainsi le stock d'épargne est difficile à évaluer. La première des actions consisterait à maîtriser l'outil statistique.

La Présidente MAUPERTUIS remercie tous les intervenants pour la richesse et la pertinence de leurs commentaires. Elle rappelle que la littérature économique qui figure dans le rapport a été produite par ses pairs. L'analyse des conséquences des crises systémiques nécessite de procéder à des études comparées et de disposer, en conséquence, de données statistiques. En Corse, elles sont manquantes. Elle commente les interventions de ses interlocuteurs et répond à chacun d'entre eux.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPORT 230

Raportu n° 230 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 ghjunghju è 1^{mu} di Iuddu di u 2022.

Rapport n° 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique qu'il convient d'approuver le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 228

Raportu n°228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica.

Rapport n°228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse.

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

1-1- Vote sur l'urgence :

M. VANNI invite les élus à se prononcer sur l'urgence s'agissant de ce rapport.

Le Président du Conseil exécutif de Corse précise que le comité technique auprès duquel il y a lieu de recueillir un avis, a tenu sa réunion dans le courant du mois de juillet. Les présentes dispositions doivent cependant entrer en vigueur dès à présent. En conséquence, **l'Assemblée de Corse** est appelée à délibérer dans l'urgence.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Examen du rapport :

Le Président SIMEONI présente le rapport ainsi qu'un amendement rédactionnel visant à expliciter le titre et le contenu du rapport.

S'agissant du titre du rapport au lieu de « *Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelle bonification indiciaire par les agents de la Collectivité de Corse* », il faut lire « *Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de répondre favorablement aux demandes de remise gracieuse du remboursement du versement indu de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) lui étant adressées* »

Dans le cœur du rapport, aux pages 4 et 5, il convient de remplacer la formule « *indûment perçue* », par : « *indûment versée* ». A la page 5, il y a lieu de supprimer le paragraphe suivant : « *Il est à préciser que depuis le 1er janvier 2020, le montant global estimatif des sommes indûment perçues s'élève à environ 1327 250 euros. Il est possible de demander le versement des sommes indûment perçues sur deux ans. Aussi, la somme estimative du montant de la remise gracieuse globale s'élève quant à elle à 965 000 euros.* » et d'insérer la précision suivante : « *si la totalité des agents à qui la NBI a été indûment versée, venait à formaliser une demande de remise gracieuse, alors la prescription étant acquise au bout de 2 ans, le montant global de la somme de ces remises gracieuse s'élèverait à 965 000 €. Il est à préciser que depuis le 1er janvier 2020, date à laquelle le répertoire des métiers a été stabilisé, le montant global estimatif des sommes indûment versées s'élève à environ 1 327 000 euros.* ».

A l'issue de cet ajout, il convient d'amender la phrase suivante :

« *A des fins de sécurisation juridique, chaque agent devra formuler une demande individuelle à la DRH de remise gracieuse de l'indu versé.* »

Les autres dispositions demeurent inchangées.

En ce qui concerne la délibération l'article 1^{er} doit être modifié comme suit :

AUTORISE, à compter de la date d'effet de la présente délibération, le principe de non récupération des sommes indûment versées depuis deux ans, en matière de NBI, par les agents de la Collectivité de Corse concernés par la mesure de retrait de la NBI et ayant formalisé une demande individuelle de remise gracieuse.

Le rapport corrigé et la délibération correspondante seront modifiés en conséquence.

La commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable, **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. Antoine POLI fait observer qu'il s'agit d'erreurs commises par les organes délibérants des anciennes institutions, les deux conseils départementaux et la collectivité territoriale de Corse. Les sommes sont certes considérables pour **la Collectivité de Corse** mais également pour les ménages des agents auxquels ces primes seront soustraites. Il manifeste son désaccord concernant cette disposition et suggère de convertir les primes considérées en RIFSET.

M. BENEDETTI constate que la collectivité va procéder au retrait d'un montant global d'environ six cent mille euros annuels réparti entre sept cent agents. Le déclassement de sept cent postes sur les mille six cent agents auxquels la NBI est attribuée est incompréhensible. Il s'interroge sur la lecture du texte sans doute trop restrictive portant sur un dossier dont le traitement a tardé. Il attire l'attention de l'exécutif sur les éventuels recours susceptibles d'intervenir au motif des avantages acquis. Il propose de traiter ce dossier en année pleine pour éviter la publication de sept cent arrêtés de suppression de NBI.

Mme PEDINIELLI partage les propos de **MM. Antoine POLI** et **BENEDETTI**. Ces mesures affectent essentiellement des agents de catégorie C et portent sur trente euros nets mensuels. Une solution doit être trouvée. Par ailleurs, son groupe propose un amendement qui consiste à supprimer les termes "*indûment*" dans l'article premier de la délibération.

M. ANGELINI estime que cette décision intervient à un moment inapproprié. Il serait opportun de retirer le rapport dans l'immédiat et de rouvrir le dialogue avec les syndicats.

Un échange de vue a lieu entre **MM. ANGELINI** et **BENEDETTI**.

Mme COGNETTI-TURCHINI s'interroge sur la légalité de ce retrait, cette bonification étant attribuée depuis plusieurs années, alors que **M. VANNI** pense à celles et à ceux qui n'en ont pas été bénéficiaires.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit qu'il n'existe pas de bonne solution. Il a été confronté à une absence d'identification des postes et de suivi des carrières et il s'est attelé à la construction d'un système équitable. Les discussions avec les organisations syndicales se sont prolongées durant dix-huit mois pour parvenir à un arbitrage socialement favorable et pour mettre fin à l'iniquité.

1-3- Vote de l'amendement N° 1 :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse soumet l'amendement du **Conseil exécutif de Corse** aux voix.

L'amendement dont il s'agit est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 46
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 17

1-4- Vote de l'amendement N° 2 :

M. VANNI soumet aux suffrages des élus l'amendement du groupe **Un Soffiu Novu** présenté par **Mme PEDINIELLI**.

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI,

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 25

CONTRE : 32

ABS. : 0

NP : 6

1-5- Vote du rapport amendé :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport ainsi amendé.

Le rapport amendé est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 46
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 17**

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Elle sollicite les élus concernant le dépassement du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** qui induit une dérogation au régime ordinaire. Elle recueille l'accord des intéressés.

RAPPORT 209

Raportu n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable, les membres des groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI fait observer que l'avis du **Comité Technique** ne figure dans les visas du projet de délibération. Par ailleurs, il déplore une nouvelle fois l'absence d'organigramme.

Le Président du Conseil exécutif de Corse précise qu'une réunion de cet organe consultatif est programmée demain. L'avis considéré étant indispensable, il reporte, en conséquence, l'examen du rapport à la séance du vendredi 29 juin 2022.

M. VANNI qui préside cette instance, assure que la réunion sera de courte durée, l'ordre du jour ne comportant que cette affaire.

La Présidente MAUPERTUIS constate que l'**Assemblée de Corse** doit encore examiner seize rapports et deux motions. **Le Comité Technique** se tenant à 9 heures, elle indique que la session reprendra à 9 heures 30.

La séance est suspendue à 20 heures 15.

SEANCE DU 29 JUILLET 2022

Il est 10 heures 10 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ouvre la séance. Elle est assistée par **M. LUCCIONI** qui officie en qualité de **secrétaire**.

Elle rapporte que le rapport relatif à l'assassinat d'Yvan COLONNA a été rendu public.

Le Président du Conseil exécutif de Corse constate que la Première ministre a tenu les engagements pris par le Gouvernement. Il a

personnellement pris connaissance de ce document qui relate un drame humain et un événement politique. Il tient à évoquer le contenu de ce rapport avant d'engager la poursuite des travaux. Trois éléments retiennent l'attention :

- le net défaut de vigilance des surveillants,
- la mauvaise exploitation des images de vidéosurveillance avec un personnel qui n'est pas formé à cet exercice,
- l'absence à plusieurs reprises de l'orientation de l'agresseur.

La Première ministre a d'ores et déjà annoncé que le surveillant chargé de visionner les écrans et la directrice de l'établissement pénitentiaire seraient sanctionnés.

Le Président SIMEONI fait néanmoins état de sa surprise et peine à croire qu'il s'agit de simples défaillances individuelles. L'agression s'est prolongée durant neuf longues minutes et personne n'est intervenu. De surcroît, l'agresseur, qualifié d'extrêmement dangereux, est demeuré en détention normale alors qu'il est l'auteur, préalablement et à quatre reprises, de faits similaires selon l'Inspection Générale de la Justice. In fine, il met en évidence qu'Yvan COLONNA aurait dû être à Borgo et l'assassin placé dans un lieu de détention adapté.

Il lance un appel solennel ès-qualités pour que la vérité émerge sur l'assassinat de COLONNA et sur la trajectoire terroriste du meurtrier. Il demande à la Première ministre et au ministre de l'Intérieur de consulter les archives à cette fin. La vérité est due à la famille COLONNA et au peuple corse.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 209

Rapport n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique que **le Comité Technique** s'est réuni avant la reprise de la session et a émis un avis favorable sur le rapport relatif à la modification des effectifs.

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se prononcer sur le contenu du document.

Est absente : Mme Serena BATESTINI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 17**

RAPPORT 190

Raportu n° 190 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) 2022-2026 pè a mudernizzazione di i stabilimenti è di i servizii medicusociali in u campu di l'autunumia

Rapport n° 190 : Plan de soutien à l'investissement (PSI) 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Eu égard au retard contracté au niveau de l'examen des rapports, **la Présidente MAUPERTUIS** suggère que les rapporteurs ne restituent pas la teneur des propos formulés au sein des **commissions organiques** et mentionnent seulement le sens des avis et des votes des groupes politiques. Cette proposition n'appelle aucune opposition des élus.

Mme DENSARI dit que **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI indique que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a formulé un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. QUASTANA s'interroge le montant de la participation de l'Agence Régionale de la Santé de Corse au plan considéré.

M. GHIONGA demande si l'EPHAD de Corti dont les statuts relèvent des dispositions de la loi de 1901 sur les associations est susceptible de bénéficier d'un soutien financier au titre de ce dispositif.

Mme FAGNI constate que ce plan s'inscrit dans la politique volontariste et ambitieuse initiée par la collectivité. Elle ajoute que tous les dispositifs sont complémentaires et cohérents avec le schéma directeur de l'autonomie.

Mme GIACOMETTI PIREDDA remarque que le plan en cause ne privilégie pas les établissements à grande capacité, qu'il n'apporte aucune précision sur la manière dont les petites structures de proximité sont

aidées et sur l'accompagnement des opérations de rénovation des grandes unités. Elle évoque aussi la nécessité de mettre l'accent sur les très petites unités de soins et du maintien de l'aide à domicile.

M. BENEDETTI préconise à l'avenir la mise en place de dispositions pour aider les EHPAD qui font des efforts au niveau des tarifs. Un cadrage des prix lui paraît nécessaire ainsi qu'une bonification des aides.

Mme COGNETTI-TURCHINI considère que la collectivité s'inscrit dans un soutien extra-légal. Le groupe **Un Soffiu Novu** accompagnera pour sa part la démarche. Elle attire l'attention de l'assemblée délibérante et de l'exécutif sur la situation des personnels qui travaillent à domicile et en établissements pour lesquels on constate une vraie crise des vocations. Il serait judicieux que **le Conseil exécutif de Corse**, en sa qualité de gestionnaire de l'APA, se préoccupe de ce problème.

Mme PEDINIELLI aborde le volet "Bien vieillir in casa soïa" et questionne l'exécutif sur la constitution d'une plateforme de remplacement pour pourvoir à l'absence des aidants à domicile.

Mme PIERI informe l'exécutif de l'existence sur le continent d'un mécanisme de coopérative solidaire qui permet le maintien à domicile des personnes âgées. Il consiste à la récupération des maisons de maîtres par les communes qui font ensuite l'objet d'une mise à disposition.

M. LUCIANI rappelle que le maintien à domicile n'est désormais plus la règle. Il développe également l'idée d'établir un lien culturel dans les établissements. Celui-ci existe au Serenu mentionne **M. GHIONGA**.

Mme FAZI répond aux nombreux intervenants. L'ARS a accordé quinze millions d'euros de crédits. Une réunion est prévue pour obtenir des montants supplémentaires. Aucune intervention n'est prévue pour les structures comme le Serenu. Les unités dont fait état **Mme GIACOMETTI PIREDDA** ont donné lieu à un abondement financier par la collectivité. Par ailleurs, elle stipule que les tarifs sont indexés sur le prix de l'immobilier et il n'existe aucun bonus dès lors que tous les EHPAD sont concernés par la rénovation énergétique. S'agissant de la question liée aux vocations, une réflexion est engagée avec le Gouvernement mais également à l'échelle du public. Les aides à domicile ne concernent pas ce rapport. Néanmoins, un pool de remplacement est prévu ainsi qu'un accueil temporaire dans les établissements. Elle souligne que le dispositif innovant dont **Mme PIERI** a fait état, mérite d'être étudié. Elle insiste sur le fait que les petites structures sont financées et que la collectivité

soutient aussi l'usager au travers de l'APA. Elle rappelle à cet effet du rapport.

M. GHIONGA ne participera pas au vote.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet au vote des élus le présent rapport.

Est absent : M. Pierre GHIONGA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 206

Raportu n° 206 : Riabilitazioni di a Casa Notre Dame in Aiacciu- approvu di u programma : diagnostichi è fattibilità.

Rapport n° 206 : Réhabilitation du Foyer Notre Dame à Aiacciu - approbation du programme : diagnostics et faisabilité.

Mme FAZI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI précise que la **commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme LE BOMIN formule des interrogations sur le relais parental et la continuité de l'enseignement.

Mme FAGNI dit que le groupe **Fà Populu Inseme** votera le rapport considéré et la commission dont elle assure la présidence procédera très prochainement à une visite du foyer.

Mme FAZI indique que les enfants sont placés en milieu scolarisé.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

RAPPORT 208

Raportu n° 208 : Organizzazione di a funzione d'audit à a Cullettività di Corsica : Approvu di a cartula d'audit internu, di a cumpusizione è di u rollu di u cumitatu d'audit.

Rapport n° 208 : Mise en place de la fonction d'audit à la Collectivité de Corse : approbation de la charte d'audit interne, ainsi que de la composition et du rôle du comité d'audit

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

M. Joseph SAVELLI rapporte que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable, les groupes **Avanzemu, Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. MONDOLONI fait part de sa satisfaction. Il salue cette initiative qui va dans le sens de l'histoire et participe à la transparence de l'institution. Il propose d'élargir la représentation de **l'Assemblée de Corse** à un tiers des élus, soit vingt et un, en déposant un amendement ainsi rédigé :

"Après l'article 3 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

INSTITUE un droit d'inscription d'office au programme annuel ou pluriannuel, émanant d'au moins un tiers des élus de l'Assemblée de Corse (21 élus), d'une mission d'audit n'y figurant pas.

La numérotation des articles suivants de la délibération est adaptée en conséquence."

M. MONDOLONI propose également un amendement à la délibération étendant les missions du comité d'audit.

La Présidente MAUPERTUIS précise qu'elle sera la porte-parole dudit comité.

Le Président SIMEONI souligne qu'il dispose d'une équipe réduite. Il est favorable à l'amendement n° 1 du groupe **Un Soffiu Novu**. En revanche, il émet des réserves sur le principe en ce qui concerne le second amendement. Il estime qu'il est plus pertinent de l'examiner préalablement en comité d'audit.

M. LACOMBE manifeste son souhait de présenter le contenu de l'amendement n° 2 dont il rappelle les motifs. Il est rédigé comme suit :

"Après l'article 4 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

***PRECISE** que le comité d'audit est habilité à émettre des recommandations et des orientations d'actions sur l'activité de la direction de la tutelle sur les agences et offices, et qu'il sera destinataire des travaux menés par ladite direction au titre de sa mission de contrôle et de tutelle.*

La numérotation des articles suivants de la délibération est adaptée en conséquence."

Le Président du Conseil exécutif de Corse insiste sur le progrès considérable qui est accompli dans le renforcement de l'action de la collectivité et le renforcement de l'équilibre des pouvoirs. Il donne son accord s'agissant des deux amendements mais les modalités techniques seront définies par l'administration pour le second amendement.

M. BENEDETTI présente une alternative : soit il s'agit d'un audit interne, soit d'un audit de fonctionnalité générale. En tout état de cause, le choix doit porter sur un fonctionnaire de haut niveau indépendant. Le cas échéant, **le directeur général des services** ne peut assurer cette mission.

Le Président SIMEONI dit que cette tâche sera accomplie par **l'inspectrice générale des services** placée sous l'autorité du **directeur général des services** mais dont l'indépendance est garantie. Il suggère

que l'**Assemblée de Corse** se prononce dans l'immédiat, les corrections seront apportées ultérieurement.

1-1- Vote de l'amendement n° 1 :

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se prononcer sur l'amendement n° 1.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI,

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 8

1-2- Vote de l'amendement n° 2 :

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'amendement n° 2.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 8

1-3- Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport ainsi amendé. Elle ne manque pas de rappeler que le comité est composé de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et des présidents des groupes politiques.

Le rapport amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 8

**INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION-
CONTROLE-EVALUATION**

RAPPORT 207

Raportu n° 207 : Presentazione di e mudalità di u trattamentu di i risichi è di u cuntrollu internu ind'è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 207 : Présentation de la démarche de gestion des risques et de contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI fait part de l'avis favorable de la **commission des Finances et de la Fiscalité**, les groupes **Avanzemu, Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI estime que ce rapport relève de questions internes à l'administration mais il ajoute que le groupe **Core In Fronte** votera ce document.

Mme GIACOMETTI PIREDDA s'interroge sur la manière dont les travaux produits seront mis à disposition du comité d'évaluation des politiques publiques.

Le Président SIMEONI incite les élus à ne pas atténuer la portée de la constitution de cette démarche. Il est envisagé :

- l'établissement d'un rapport annuel,
- la communication par le comité d'audit des travaux,
- la communication à l'endroit du comité d'évaluation des politiques publiques.

La Présidente MAUPERTUIS estime que le comité a fourni un excellent travail. Un rapport sera restitué dans les meilleurs délais. Elle ajoute qu'il n'y a pas de redondance entre les différents dispositifs. Elle appelle les élus à se prononcer sur ce rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes** et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI, PIREDDA, Pierre**

GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 56
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

RAPPORT 202

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 202 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CDC prugramma 2022.

Rapport n^o 202 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse Convention CANOPE-CDC programme 2022.

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

Mme DENSARI précise que **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Joseph SAVELLI fait mention de l'avis favorable **la commission des Finances et de la Fiscalité**, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme SANTUCCI salue la méthode. L'investissement de la collectivité dans cet outil est considérable. Elle insiste pour disposer d'une évaluation et d'un retour d'expérience.

M. GHIONGA souhaite savoir si **le Conseil de la Langue** est maintenu, la coofficialité demeurant un objectif majeur. **Le Président SIMEONI** répond par l'affirmative à cette question.

M. LUCIANI fait état de ce que la statut de la langue est également le statut du peuple et évoque la convention-cadre. Au niveau scolaire, le point critique se situe dans les filières du secondaire. Il considère qu'évoquer la langue dans les discussions avec Paris, c'est évoquer le fait national corse.

Mme BRANCA souligne qu'il s'agit d'un saut qualitatif important mais que le problème du lycée demeure. Aristaremu di parlà di a lingua quandu parlaremu a lingua !

M. BIANCUCCI évoque la diversité de la langue corse qui constitue une richesse. Le Riaquistu n'est cependant pas terminé et il appartient aux Corse de l'achever. Il qualifie « de parfait » une réussite qui interviendrait à l'échelon de la langue et de l'identité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse est convaincue qu'une organisation forte et cohérente est nécessaire.

Le Président du Conseil exécutif de Corse conclut.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha

GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 205

Rapportu n° 205 : Festa di a lingua corsa 2022.

Rapport n° 205 : Fête de la langue corse 2022.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

Mme BRANCA réitère la même observation que précédemment. Quand ce type de manifestation n'aura plus lieu cela signifiera que le problème de la langue aura été résolu.

Une discussion s'engage entre **M. LUCIANI** et **le Conseil exécutif** portant sur une somme à hauteur de six mille euros qui serait manquante dans le dispositif concernant Portivechju. L'administration indique que l'erreur a été corrigée par l'amendement suivant :

Exposé des motifs

Suite à une erreur matérielle, le montant de la subvention allouée à la commune de Portivechju, erroné, doit être revu, ainsi que le montant global de l'affectation.

Proposition d'amendement

Le montant de la subvention alloué à la commune de Portivechju s'élève à 18 000 € et non 12 000 €.

Le montant total de l'affectation de crédits pour A Festa di a Lingua 2022 s'élève à 423 000 € au lieu de 417 000€.

Le reste sans changement.

Mme COGNETTI-TURCHINI signale que de nombreuses écoles ne sont pas informées de cette mesure tandis que **M. LUCIANI** insiste sur la nécessité d'avoir un contact régulier avec la langue.

1-1- Vote de l'amendement :

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le contenu de l'amendement.

M. ANGELINI ne peut pas prendre part au vote.

Est absent : M. Jean-Christophe ANGELINI.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA,

Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

1-2- Vote du rapport amendé :

Le rapport amendé est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

MM. ANGELINI et GIABICCONI ne peuvent pas prendre part au vote.

Sont absents : MM. Jean-Christophe ANGELINI et Jean-Charles GIABICCONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La séance est suspendue à 12 heures 50 et la reprise est fixée à 14 heures.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance reprend à 14 heures 20 et elle est présidée par **Mme NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.**

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 210

Rapport n° 210 : Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028.

Rapport n° 210 : Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028. Soutien de l'Association « Bastia Corsica 2028 » pour l'exercice 2022.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI dit que **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable à l'unanimité, les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI fait part de l'avis favorable de **la commission des Finances et de la Fiscalité**, les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. CAITUCOLI estime qu'il s'agit là d'un dossier important et se félicite de l'attitude de l'ancien maire d'Aiacciu qui a soutenu cette candidature sans réserve. Les soutiens proviennent également de la Sardaigne, la Toscane et l'Alsace. Le travail de l'Office de l'Environnement de la Corse est également considérable sur cette affaire.

M. MONDOLONI juge les chances d'aboutir très sérieuses. L'insularité et la culture insulaire dans la mosaïque de la Méditerranée apparaissent comme des atouts majeurs.

Mme SANTUCCI insiste sur l'importance de ce label. La culture participe au bien-être, sujet dont l'assemblée délibérante a largement débattu lors de la séance du 28 juillet 2022.

M. ACQUAVIVA s'associe aux propos développés par les précédents intervenants.

M. LUCIANI apporte un soutien sans équivoque au projet considéré en tant que nationaliste corse. De fait, Bastia ne candidate pas, c'est l'image de la Corse qui se porte candidate.

Le Président du Conseil exécutif de Corse est satisfait de cette belle unanimité. Il adresse un salut amical en direction de la tribune des invités dans laquelle sont présents Mme Muriel PERETTI ainsi que MM. PERETTI et LUNGARETTI qui portent ce dossier initié par la commune de Bastia et **la Collectivité de Corse**. Cette candidature suscite sympathie et adhésion, elle est soutenue par les villes qui ont été capitale européennes de la culture.

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

M. Joseph SAVELLI ne participe ni aux débats ni au vote.

Sont absents : Mmes et MM. Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Véronique PIETRI, Pierre POLI et Joseph SAVELLI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges

MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 224

Raportu n° 224 : Custituzioni di l'Accademia di i Vagabondi" è regulamentu di a ghjuria di i premii di u libru.

Rapport n° 224 : Constitution "Accademia di i Vagabondi" et règlement du jury des prix du livre.

La Vice-présidente NIVAGGIONI appelle préalablement les élus à se prononcer sur l'urgence.

1-1- Vote sur l'urgence :

Sont absents : Mmes et M. Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse retient le principe de l'urgence pour le rapport dont il s'agit.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre

GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

1-2- Vote sur le rapport :

Le rapport est présenté par le **Président SIMEONI**.

Mme DENSARI informe que la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable à l'unanimité, le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix par **Mme NIVAGGIONI**.

Sont désignés à l'unanimité des suffrages pour siéger au jury de l'"Accademia di i Vagabondi" les élus dont les noms suivent :

- **Romain COLONNA,**
- **Pierre GHIONGA,**
- **Saveriu LUCIANI,**
- **Marie-Claude BRANCA.**

Sont absents : Mmes et M. Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse approuve les présentes désignations.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,

Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION-
CONTROLE-EVALUATION**

RAPPORT 213

Raportu n° 213 : Raportu d'infurmazione à puntu di a sparghjera di u ritale ad altissimu flussu pè a Corsica (2022).

Rapport n° 213 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2022).

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse s'associe aux remerciements adressés par le Président SIMEONI aux services pour la grande qualité de ce document.

Mme CHIARELLI LUZI précise que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de

l'Environnement a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et le groupe **Core In Fronte** étaient absents.

M. ACQUAVIVA exprime sa satisfaction. Il s'agit d'un réel progrès pour les territoires isolés. Il insiste sur les conséquences positives de ce dispositif.

M. Jean-Michel SAVELLI explicite quelques ratios. Selon lui, il eut été plus judicieux d'intégrer dans le cahier des charges une cartographie de l'existant. Le problème des petites communes se pose également avec une acuité soutenue ainsi que l'affectation des agents.

Le Président SIMEONI répond aux intervenants et précise que le contrat sera négocié au mieux des intérêts de la collectivité.

Mme NIVAGGIONI souligne que la Sardaigne a contracté un retard conséquent dans ce domaine et qu'elle a manifesté la volonté de travailler avec la Corse.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

RAPPORT 214

Raportu n° 214 : Sintesi di e cuntribuzione isciute da a cunsultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica.

Rapport n° 214 : Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse.

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

Mme CHIARELLI LUZI dit que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et le groupe **Core In Fronte** étaient absents.

M. Jean-Michel SAVELLI est favorable à une consultation citoyenne mais il émet des réserves. Il préconise de doubler cette catégorie d'études par des enquêtes qualitatives.

Mme NIVAGGIONI sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et M. Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Pierre POLI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 43
CONTRE : 0**

ABS. : 0

NP : 17

ENERGIA / ENERGIE

RAPPORT 212

Raportu n° 212 : Raportu d'infurmazione in quantu à a mubilità elettrica in Corsica.

Rapport n° 212 : Rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse.

M. PAOLINI présente le rapport et fait état de l'avis formulé par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** dont il souligne quelques aspects.

Mme CHIARELLI LUZI stipule que **la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et le groupe **Core In Fronte** étaient absents.

M. BENEDETTI aborde la question relative à la raréfaction des ressources fossiles. Dans cet esprit, il y a lieu de réexaminer la PPE. Il souligne que les énergies renouvelables sont déjà autoconsommées et invite à une réflexion sur un système de consommation mécanique et électrique. Il suggère également l'installation d'équipements structurants de substitution à la charge de l'Etat. En ce qui concerne la transition, il faut utiliser une barge pour le transport du gaz.

La Présidente MAUPERTUIS assure la présidence de la séance.

M. BIANCUCCI rappelle qu'il a précédé **M. PAOLINI** à la tête de **l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**. Sur la mobilité, deux études ont été réalisées et des chiffres publiés. Il a eu connaissance d'une troisième étude mais il en ignore les conclusions. Au niveau du syndicat d'électrification qu'il préside, une action exemplaire a été menée en matière d'éclairage public et les maires ont manifesté de leur satisfaction.

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme COMBETTE souligne que ce dossier constitue un défi majeur et qu'il est indispensable de s'engager. Elle partage l'avis de **M. BENEDETTI** selon lequel il est nécessaire de procéder à la révision de la PPE dans les meilleurs délais. Elle rappelle que les nationalistes administrent la collectivité depuis sept ans et que leur responsabilité est engagée dans les retards contractés sur ce dossier. Dans le cas d'espèce, les contradictions ont prévalu sur les intentions. Elle cite, à titre d'exemple, le solaire au sujet duquel se pose le problème de la destruction des sols et l'éolien pour lequel la majorité s'est opposée à l'établissement d'éoliennes sur le territoire de Calenzana. La voie des ENR apparaît en revanche comme une bonne solution. Elle conclut en sollicitant une étude sur les bornes de recharge.

Mme NIVAGGIONI juge que cette problématique ne peut être abordée de la même façon sur le continent et en Corse. Elle partage les propos de **M. BENEDETTI**. La mutation en cours nécessite une formation des hommes.

M. LUCIANI formule des interrogations. La guerre en Ukraine a bouleversé les modalités d'alimentation en énergie. La révision de la PPE constitue une urgence absolue. Une piste peut être explorée, celle de l'hydrogène.

M. GHIONGA, en ce qui le concerne, s'interroge sur le nombre de panneaux nécessaires pour produire 300 Méga W.

M. PAOLINI dit qu'une réflexion est nécessaire sur une énergie de transition avant de parvenir à un ENR. Il confirme qu'un nouvel examen de la PPE interviendra très prochainement. La solution consistant à employer le gaz s'est évaporée même si elle n'est pas totalement abandonnée. S'agissant de l'hydrogène, elle constitue un complément. La PPE inclut un volet emploi-formation. En conclusion, il note que des progrès incontestables ont été accomplis et que la Corse est une région en avance sur l'énergie photovoltaïque.

L'Assemblée de Corse prend acte du présent rapport.

RAPPORT 211

Raportu n° 211 : Attualizazione di e misure d'accumpagnamentu di e pulitiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule di l'AUE.

Rapport n° 211 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.

Mme NIVAGGIONI ne participe ni au débat ni au vote.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et le groupe **Core In Fronte** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI évoque l'avis favorable la commission des Finances et de la Fiscalité, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme MARIOTTI pense que les prix relatifs à la rénovation énergétique ont probablement augmenté. Elle estime qu'il convient de travailler de manière cohérente avec l'Etat. Ce dernier doit être convaincu qu'une approche globale s'impose.

M. PAOLINI répond que la concertation avec l'Etat est actuellement mal engagée.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absentes : Mmes Josepha **GIACOMETTI PIREDDA** et Nadine **NIVAGGIONI**.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix **ACQUAVIVA**, Jean-Christophe **ANGELINI**, Danielle **ANTONINI**, Jean-Baptiste **ARENA**, Véronique **ARRIGHI**, Serena **BATTESTINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI**, Didier **BICCHIERAY**, Jean-Marc **BORRI**, Vanina **BORROMEI**, Valérie **BOZZI**, Marie-Claude **BRANCA**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Françoise **CAMPANA**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Angèle **CHIAPPINI**, Vannina **CHIARELLI LUZI**, Catherine **COGNETTI-TURCHINI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Romain **COLONNA**, Christelle **COMBETTE**, Frédérique **DENSARI**, Santa **DUVAL**, Muriel **FAGNI**, Petru Antone **FILIPPI**, Lisa **FRANCISCI**, Eveline **GALLONI**

d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
/ RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE

RAPPORT 229

Raportu n° 229 : Raportu di a Cummissione per e pulitiche di saluta nantu à e prublematiche di e dipendenze è di a so privenzione.

Rapport n° 229 : Rapport de la Commission pour les Politiques de Santé sur les problématiques des addictions et de leur prévention.

Mme ANTONINI procède à la présentation du rapport de **la commission pour les Politiques de Santé** dont elle assure la présidence.

Mme PEDINIELLI se déclare satisfaite du travail accompli par la commission et auquel elle a participé. Elle a apprécié la richesse des propos et des échanges tout comme **M. BORRI**.

M. GHIONGA formule le souhait que la collectivité contribue à faire refluer ce fléau. Ce dernier ne touche pas que la jeunesse.

M. LUCIANI retient comme public cible les lycéens et les collégiens. Il suggère l'établissement d'une convention avec l'Education nationale.

Mme ANTONINI précise que les chefs d'établissements scolaires connaissent le modèle islandais. En conséquence, sa mise en place est envisageable.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA rappelle que ce rapport a pour origine une motion déposée par **M. LE MAO** et adoptée par l'**Assemblée de Corse**. Une méthode a été élaborée. Elle est adaptable et d'autres pistes seront explorées.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 201

Raportu n° 201 : Prughjettu di criazioni di una nova infrastruttura spurtiva à u Cullegghju Jacques de Rocca Serra di Livia.

Rapport n° 201 : Projet de création d'une nouvelle infrastructure sportive au Collège Jacques de Rocca Serra de Livia.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI dit que **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable à l'unanimité, le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote

M. Joseph SAVELLI indique que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. PANZANI souligne que ce collège est situé dans l'extrême ruralité avec cinquante-cinq élèves. Il est indispensable pour la microrégion. La proposition est pertinente et il adresse ses remerciements à l'exécutif au nom de la communauté éducative et des élus de la communauté des communes. Ce projet a éclos grâce à la rencontre et aux échanges des élus avec les intéressés. Il évoque le risque majeur concernant les addictions dans l'extrême rural. Celles-ci seront contrecarrées avec l'édification de ce plateau sportif qui créera une cohésion sociale plus forte. Par ailleurs, il rapporte que le collège de Levie pratique des activités sportives d'un excellent niveau.

M. LUCIANI rappelle que cet établissement est spécialisé dans les activités de pleine nature et qu'il dispose de la taille adéquate pour initier les pratiques immersives. Ce projet est un signe fort de la revitalisation.

Mme BRANCA formule le vœu pour qu'intervienne l'installation de structures équivalentes dans d'autres petits collèges et lycées. **Mme PONZEVERA** s'associe aux propos de l'intéressée et évoque le collège de San Fiorenzu.

Mme LUCIANI partage le contenu des interventions des précédents intervenants et retient les propositions avancées. Ce type de projet fait partie des priorités de la mandature.

M. VANNI met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 215

Raportu n° 215 : Messa in anda operaziunale di furmazione in u campu suciale è medicusuciale.

Rapport n° 215 : Mise en œuvre opérationnelle de formations dans le domaine social et médicosocial.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

Mme DENSARI précise que la **commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable à l'unanimité, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote

M. Joseph SAVELLI dit que la **commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme GALLONI d'ISTRIA souligne que la ruralité accentue les disparités au niveau de l'offre de formation, les centres dédiés se situant à Aiacciu et à Bastia. Aussi, les dispositifs délocalisés donneront accès à des formations diplômantes. Ils participent au maintien en milieu rural d'une population jeune et à la lutte contre les déserts médicaux. Elle évoque à cet effet la formation mise en place à Sartè.

Mme NIVAGGIONI considère que le contexte a changé. Dix mille chômeurs ont été recensés par les services de l'INSEE. Il convient d'envoyer des messages forts qui rendent ces métiers plus attractifs et de conduire une réflexion en termes de communication.

Mme PEDINIELLI insiste sur le volet "petite enfance" où le manque de personnel est un phénomène récurrent. Elle ajoute que la formation est inexistante.

M. LUCIANI souhaite disposer d'éléments d'information concernant l'IFRTS, organisme de formation, qui bénéficie d'une dotation considérable.

M. GHIONGA fait part de sa satisfaction, un module en langue corse ayant été envisagé.

Mme LUCIANI dit que les difficultés à former sont patentées. Un effort sera accompli s'agissant de la petite enfance. L'IFRTS a été retenu dans le cadre d'un marché public.

M. VANNI sollicite le suffrage des élus.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse préside la séance.

RAPPORT 216

Raportu n°216 : « INDICA » Prugramma di ricerca è d'acquistu di cunniscenze in quantu à l'appruntera di un quattru di valutazione di u pianu di gestione di u Parc Naturele Marinu di Capicorsu è di l'Agriate.

Rapport n°216 : « INDICA » Programme de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate - U Parcu Naturale Marinu di U Capicorsu è di l'Agriate.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI indique que **la commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable à l'unanimité, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote

M. Joseph SAVELLI ajoute que **la commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI fait part de sa satisfaction concernant le contenu de ce rapport. Il s'interroge sur les actions susceptibles d'être conduites en termes de fréquentation en bateau. La zone recèle des espèces en danger dont il y a lieu d'assurer la protection. Il propose la réalisation d'études desquelles découleront des préconisations permettant l'établissement d'une doctrine.

Mme SANTUCCI dit que, s'agissant d'une aire marine protégée, il est important de disposer d'objectifs de protection de la biodiversité mais aussi de favoriser la gestion durable de l'activité marine comme le mentionnait le cœur de la motion déposée par **Fà Populu Inseme** sur ce sujet.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait observer :

- que la gestion du site est assurée conjointement par **la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse** et l'Etat, il en découle un statut hybride,
- que **la Collectivité de Corse** dispose de la solidarité des autres Parcs Naturels Marins,
- qu'au regard de la superficie, le parc est sous doté en moyens humains et matériels,
- que le parc fonctionne avec des degrés d'implication des acteurs qui ont des intérêts divergents,
- que la préservation de la biodiversité est au cœur des préoccupations de l'institution,

- qu'une inquiétude subsiste s'agissant de la régulation des flux touristiques.

Il rappelle en substance que le représentant de l'Etat est la seule autorité en charge de la circulation maritime. La volonté de réguler le trafic et la sur-fréquentation implique l'organisation et la tenue d'une réunion tous les acteurs concernés dans les délais les plus brefs et la mise en place d'un équilibre orienté dans le sens de la décroissance.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 217

Raportu n° 217 : Raportu Accunciamentu di trè vie d'avanzamentu nantu à l'anziana strada dipartimentale RT20 trà U Ponte Novu è Casamozza.

Rapport n° 217 : Aménagement de trois créneaux de dépassement sur l'ex RT20 entre U Ponte Novu et Casamozza.

Le rapport est présenté par le **Président SIMEONI**.

La commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et le groupe **Core In Fronte** étaient absents.

La commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable, les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI plaide en faveur d'une logique de symétrie alors que **M. VANNI** formule des inquiétudes concernant un projet qui ne semble pas figurer dans le dossier considéré.

Mme MARIOTTI estime que les maires doivent être informés de cette catégorie de travaux.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que l'objet de ce rapport porte sur l'organisation de la concertation. Il répond à **M. VANNI** en précisant que le projet dont il a fait état est intégré dans le document.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,

Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE

RAPPORT 227

Raportu n^u 227 : Cumunicazioni di u Prisedenti di a cumissioni di Cuntrolu relativa à l'assenza di ricorsu à l'aiuti siciali.

Rapport n° 227 : Communication du Président de la Commission de Contrôle sur le non-recours aux aides sociales.

M. Jean-Michel SAVELLI qui assure désormais la présidence de la **commission de Contrôle** donne la parole à son prédécesseur, **M. MONDOLONI**. Ce dernier présente le rapport.

Mme FAGNI rejoint les propos de **M. MONDOLONI**. Il est important de remettre de l'humain dans les services publics.

Le Président SIMEONI insiste sur des éléments de chronologie.

Mme FAZI apporte des précisions s'agissant des conventionnements avec les mairies, y compris de taille modeste, pour assurer des permanences. Elle évoque également d'autres difficultés sur la thématique abordée par **Mme FAGNI**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

DESIGNATIONS

1-1- COPIL des Eaux d'Orezza

Sont désignés pour siéger au COPIL des Eaux d'Orezza :

- **Mme Nadine NIVAGGIONI** en qualité de suppléante de **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,**
- **Mme Paola MOSCA** pour le groupe **Fà Populu Inseme,**
- **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** pour le groupe **Un Soffiu Novu,**
- **Mme Vanina LE BOMIN** pour le groupe **Avanzemu,**
- **M. Paul-Félix BENEDETTI** pour le groupe **Core In Fronte.**

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Les présentes désignations sont approuvées à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

1-2- Désignations dans différents organismes - Modifications

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Mme Angèle CHIAPPINI est désignée pour siéger en lieu et place de **M. Laurent MARCANGELI**, en qualité de titulaire, à la commission des Finances et de la Fiscalité, à la commission des Compétences Législatives et réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse, à la commission consultative sur l'évaluation des transferts de charges résultant des transferts de compétences, au Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, au conseil d'administration de l'ADEC, à la commission Consultative d'Evaluation et du Suivi du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets. Elle est désignée pour siéger en qualité de suppléante aux conseils des établissements du second degré du Lycée Fesch, du collège Fesch, du collège Laetitia Bonaparte, du collège Arthur Giovoni / Finosello, du collège des Padule, du lycée professionnel du Finosello, du lycée professionnel Jules Antonini, de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), du collège et lycée privés Saint Paul.

Mme Christelle COMBETTE est désignée pour siéger en lieu et place de **M. Laurent MARCANGELI** à l'Assemblée di a Giuventù.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA est désignée pour siéger en lieu et place de **Mme Danielle ANTONINI** au Conseil Territorial de la Santé, **Mme Véronique ARRIGHI**, siègera en tant que suppléante.

Les présentes désignations sont adoptées à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

MUZIONE / MOTIONS

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus que la **Commission Permanente** a procédé au renvoi de deux motions au sein des **commissions organiques**. La motion déposée par le groupe **Avanzemu** intitulée "Lutte contre les incendies" a été renvoyée à la **commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, celle déposée par Mme **GIACOMETTI PIREDDA** en sa qualité d'apparentée au groupe **Avanzemu**, titrée "Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse", sera traitée par la **commission des Finances et de la Fiscalité**.

1- Motion "Régulation des accès par voie maritime durant la saison estivale de certaines plages du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate"

Le présent texte est déposé par **Mmes PONZEVERA** et **SANTUCCI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Mme PONZEVERA présente la motion et **Mme SANTUCCI** s'exprime en faveur de son contenu.

M. GHIONGA suggère la création d'un atelier dédié dans le cadre des échanges avec le Gouvernement sur ces questions. **Le Président SIMEONI** fait part de son accord.

Mme MARIOTTI présente un amendement à la motion considérée au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

Nouvelle rédaction du 2^{ème} alinea du dispositif,

"MANDATE le Président du Conseil exécutif pour :

- Dans un premier temps, réunir les représentants des communautés de communes et des communes des territoires concernés, ainsi que les opérateurs de transport, afin d'évoquer la problématique et de trouver une position partagée.
- Dans un second temps, entamer des discussions avec le Préfet Maritime afin de trouver les voies et moyens de réguler les rotations des navires à utilisation commerciale qui conduisent aujourd'hui à la sur-fréquentation de ces sites."

Cet amendement recueille l'assentiment de **Mme PONZEVERA** et **le Président SIMEONI** fait part de l'avis favorable du **Conseil exécutif de Corse**.

1-1- Vote de l'amendement :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA,

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

1-2- Vote de la motion amendée :

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI

d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJSTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

2- Motion "Demande de réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accession de la 3ème division féminine de la FFF"

Mme ANTONINI ne prend part ni au débat ni au vote.

La motion est présentée par **M. POZZO di BORGIO** au nom du groupe **Fà Populu Inseme** et **M. LUCIANI** intervient en faveur de celle-ci.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA dit que le **Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable au contenu de cette motion.

Elle est mise aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel

FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

3- Motion "Soutien aux personnes interpellées dans le cadre des actions de blocage organisées le 23 juillet au Pays basque"

Ce texte est présenté par M. LUCCIONI pour le groupe Fà Populu Inseme.

Il recueille l'avis favorable du **Conseil exécutif de Corse**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix la motion.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier

LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 45
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 17**

Il est 19 heures 21 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajacciu, le 29 juillet 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES

4^{Ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
28 ET 29 JUILLET 2022

ORDINE DI U GHJORNU

ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n^u 230 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 ghjunghju è 1^{mu} di luddu di u 2022.

Rapport n^o 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 202 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CDC programma 2022.

Rapport n° 202 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse Convention CANOPE-CDC programme 2022.

Raportu n° 224 : **Custituzioni di l'"Accademia di i Vagabondi" è regulamentu di a ghjuria di i premii di u libru.**

Rapport n° 224 : Constitution "Accademia di i Vagabondi" et règlement du jury des prix du livre.

JEUDI (après-midi) 14h00

SCAMBII NANTÀ U LANCIU DI U PRUCEDIMENTU DI E
DISCUSSIONE IN CÙ U GUVERNU

ECHANGES SUITE AU LANCEMENT DU PROCESSUS DE
DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia " Autonomia e benista economicu e suciale ".

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie " Bien-être économique et social ".

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse.

VENDREDI 29 JUILLET (matin) 9h30

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 190 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) 2022-2026 pè a mudernizazione di i stabilimenti è di i servizii medicusuciali in u campu di l'autunumia

Rapport n° 190 : Plan de soutien à l'investissement (PSI) 2022-2026 pour la modernisation des établissements et des services médico-sociaux dans le champ de l'autonomie.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 206 : Riabilitazioni di a Casa Notre Dame in Aiacciu- approvu di u programma : diagnostichi è fattibilità.

Rapport n° 206 : Réhabilitation du Foyer Notre Dame à Aiacciu - approbation du programme : diagnostics et faisabilité.

Raportu n° 208 : Organizzazione di a funzione d'audit à a Cullettività di Corsica : Approvu di a cartula d'audit internu, di a cumpusizione è di u rollu di u cumitatu d'audit.

Rapport n° 208 : Mise en place de la fonction d'audit à la Collectivité de Corse : approbation de la charte d'audit interne, ainsi que de la composition et du rôle du comité d'audit.

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION-CONTROLE-EVALUATION

Raportu n° 207 : Presentazione di e mudalità di u trattamentu di i risichi è di u cuntrollu internu ind'è a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 207 : Présentation de la démarche de gestion des risques et de contrôle interne au sein de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 213 : Raportu d'infurmazione à puntu di a sparghjera di u ritale ad altissimu flussu pè a Corsica (2022).

Rapport n° 213 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (2022).

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 214 : Sintesi di e cuntribuzione isciute da a consultazione citatina nantu à a sparghjera di a 5G in Corsica.

Rapport n° 214 : Synthèse des contributions issues de la consultation citoyenne sur le déploiement de la 5G en Corse.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 205 : Festa di a lingua corsa 2022.

Rapport n° 205 : Fête de la langue corse 2022.

ENERGIA / ENERGIE

Raportu n° 211 : Attualizazione di e misure d'accompagnamentu di e politiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule di l'AUE.

Rapport n° 211 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.

Raportu n° 212 : Raportu d'infurmazione in quantu à a mubilità elettrica in Corsica.

Rapport n° 212 : Rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 217 : Raportu Accunciamentu di trè vie d'avanzamentu nantu à l'anziana strada dipartimentale RT20 trà U Ponte Novu è Casamozza.

Rapport n° 217 : Aménagement de trois créneaux de dépassement sur l'ex RT20 entre U Ponte Novu et Casamozza.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 201 : Prughjettu di criazioni di una nova infrastruttura spurtiva à u Collegghju Jacques de Rocca Serra di Livia.

Rapport n° 201 : Projet de création d'une nouvelle infrastructure sportive au Collège Jacques de Rocca Serra de Livia.

Raportu n° 215 : Messa in anda operativa di furmazione in u campu suciale è medicusociale.

Rapport n° 215 : Mise en œuvre opérationnelle de formations dans le domaine social et médicosocial.

Raportu n° 216 : « INDICA » Prugramma di ricerca è d'acquistu di

cunniscenze in quantu à l'appruntera di un quattru di valutazione di u pianu di gestione di u Parc Naturele Marinu di Capicorsu è di l'Agriate.

Rapport n° 216 : « INDICA » Programme de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate - U Parcu Naturele Marinu di U Capicorsu è di l'Agriate.

CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 210 : Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028.

Rapport n° 210 : Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028. Soutien de l'Association « Bastia Corsica 2028 » pour l'exercice 2022.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 227 : Cumunicazioni di u Prisidenti di a cumissioni di Cuntrolu relativa à l'assenza di ricorsu à l'aiuti suciali.

Rapport n° 227 : Communication du Président de la Commission de Contrôle sur le non-recours aux aides sociales.

Raportu n° 229 : Raportu di a Cummissione per e pulitiche di saluta nantu à e prublematiche di e dipendenze è di a so privenzione.

Rapport n° 229 : Rapport de la Commission pour les Politiques de Santé sur les problématiques des addictions et de leur prévention.

DESIGNAZIONE / DESIGNATIONS

Raportu n° 233 : Mudificazione di e deliberazione chì portanu designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.

Rapport n° 233 : Modification des délibérations portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

Raportu n° 234 : Designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cumitatu di rigiru è di seguitu dedicatu à u cartulare di "l'Acqua d'Orezza".

Rapport n° 234 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Comité de Pilotage et de suivi dédié au dossier des "Eaux d'Orezza".

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale Questions Orales



Seduta di u 28 di lugliu di u 2022
Séance du 28 juillet 2022

QUISTIONE URALE - SEDUTA SEDUTA DI U 28 LUGLIU DI U 2022
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 28 JUILLET 2022

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
2022/E4/47	Maintien à domicile des personnes âgées	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu	1
2022/E4/49	Lutte contre les feux de forêt	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	2
2022/E4/50	Prévention Incendies		Avanzemu	3
2022/E4/51	Réhabilitation du patrimoine	Françoise CAMPANA	Fà Populu Inseme	4
2022/E4/48	Projet de TEPSCAN pour la Corse	Véronique PIETRI	Core in Fronte	5
2022/E4/52	Plan territorial de prevention et de gestion des dechets	Nadine NIVAGGIONI	Fà Populu Inseme	6

N° 2022/E4/47

**Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Maintien à domicile des personnes âgées.

Monsieur le Président,

Je sais votre attachement et votre implication dans l'action que vous conduisez en faveur des personnes âgées.

Le gouvernement n'est pas resté inactif face au souhait des personnes âgées de bien vieillir chez elles. Il a renforcé les structures de maintien à domicile et promulgué plusieurs textes législatifs :

- la loi relative à la dette sociale et l'autonomie a créé une cinquième branche à la sécurité sociale garantissant par la solidarité nationale le risque de perte d'autonomie.
- la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a structuré cette nouvelle branche, donc la création est historique, et lui a apporté un premier périmètre et un financement.

Vous le savez, la population de notre région est vieillissante et place la Corse au premier rang des régions qui auront le plus de séniors d'ici à un peu plus de 20 ans. Le rapport démographique va passer, chez nous, de 1,4 séniors pour un jeune en 2015 à 2,9 séniors pour un jeune en 2050.

Cet accroissement s'accompagne du taux de précarité sociale le plus élevé de France pour cette tranche de notre population.

Face à la dépendance, les familles restent plus solidaires ici qu'ailleurs mais combien de temps résisteront-elles ?

L'option dite du « virage domiciliaire » pour « vieillir-chez-soi » va nécessiter, pour sa mise en œuvre, des moyens importants en matière de ressources humaines.

Création de postes et formation sont déjà au centre des préoccupations compte tenu des difficultés actuelles que rencontrent les organismes d'aide à la personne en matière de recrutement.

Sur le plan structurel, il conviendra de renforcer les services de proximité et notamment dans l'intérieur de notre territoire.

L'équipement des logements (domotique, capteurs détecteurs de chutes etc.), déjà initié, et la modernisation de l'habitat devront s'accompagner d'une réflexion sur la place des personnes âgées dans la société en général (isolement, âgisme etc.) et d'une façon plus spécifique dans la ville (voirie, mobiliers urbains, transports etc.) et nos villages.

Sur le plan sanitaire, la prévention, pour retarder la perte d'autonomie, va devenir un axe stratégique prépondérant afin de « mieux vieillir ». Son développement sera inévitablement consommateur de ressources.

La problématique globale de la dépendance va donc nécessiter :

- Des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé ;
- Une réponse aux besoins en matière de ressources humaines ;
- Des formations mieux adaptées et plus nombreuses ;
- Des métiers plus sûrs, une qualité de vie au travail améliorée.

Je crois qu'une démarche solidaire de l'ensemble de nos députés serait de nature à renforcer le poids de la question que je vous pose :

La Corse, dans un esprit de solidarité nationale, ne pourrait-elle pas bénéficier d'un financement exceptionnel dans ce domaine pour l'aider à affronter les défis de demain en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées ?

En soumettant cette question devant vous et en la proposant à la validation de notre assemblée, nous pourrions lui donner la force que nous espérons pour sa présentation au gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

N° 2022/E4/49

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Lutte contre les feux de forêt.

Sgiò prisidenti,

Canicule, sécheresse, incendies plus ou moins importants, moyens aériens en nombre insuffisant ou vétustes, aussi bien en Corse que dans les autres régions, font dire à tous les professionnels du feu que cet été sera celui de tous les dangers.

Le feu de Gironde en est la preuve. Les soldats du feu sont démunis face à un incendie de cette ampleur, malgré, justement, les renforts en moyens aériens envoyés depuis d'autres régions et également depuis la Corse.

À cet instant, en Corse, nous n'avons pas connu les situations dramatiques vécues les années précédentes. Nous ne pouvons qu'espérer que cela continuera à être le cas pour les mois à venir.

Mais dans un domaine aussi grave que celui des incendies, peut-on prendre le risque d'espérer des conditions favorables ou de compter sur la chance ?

On ne peut se permettre de lésiner sur les moyens, qu'ils soient aériens, terrestres, matériels ou humains quand l'on sait que les 30 premières minutes sont décisives dans le traitement d'un incendie.

La protection des personnes et des biens, la sauvegarde du patrimoine naturel doivent être privilégiés.

Les pilotes, les personnels des SDIS, les élus tirent la sonnette d'alarme. L'Etat français est pointé du doigt pour le manque de moyens et d'anticipation. Tout le monde demande une augmentation des moyens aériens et une mutualisation de ces moyens.

Nous savons que lors de la visite du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, vous avez évoqué ce problème à plusieurs reprises. Ses réponses semblent peu adaptées à la gravité de la situation.

Il est donc nécessaire de réfléchir par nous-mêmes à des moyens de prévention et à une mutualisation des moyens avec notre environnement géographique immédiat.

Etes-vous prêt, d'une part, à vous tourner vers les régions et Etats de Méditerranée pour mutualiser les moyens ? D'autre part, envisagez-vous de mettre en place une urgente et nouvelle initiative, de réflexion et d'action, sur la prévention, l'entretien des forêts et l'aménagement de notre territoire ?

I nosci anziani diciani « *Prima prudenza, dopu pacienza* » Hè meddu à rifletta è agiscia innanzi che suppartà una disgrazia.

Vi ringraziau.

N° 2022/E4/50

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : Prévention Incendies.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Les récents « mégafeux » de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'Etat au travers de la Sécurité Civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détails dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais, au-delà des moyens, il existe un second levier d'action, très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention. La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient, pour les mêmes raisons sus-évoquées, d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

A ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian PINAudeau, ancien Secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, qui a récemment déclaré :

« Le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95 % des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».

Il poursuit en disant :

« il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible. On ne la voit que quand elle brûle ».

Or, au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à « *prendre enfin la mesure du problème, car c'est une décision politique ; la protection de la forêt devrait être une priorité nationale* ».

Sa mise en œuvre passe par quatre points :

- l'application des textes existants,
- la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier,
- l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier,
- la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendies avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale. En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité toujours plus importante sur les interfaces forêt/habitat nous alarme sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les deux Services d'Incendie et de Secours de Corse.

En effet, au travers de ses unités de forestiers-sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

A ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif entend mener afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre Terre et de notre Peuple, liés aux risques incendies, dans les mois et les années à venir ?

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?

N° 2022/E4/51

**Question orale déposée par Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Réhabilitation du patrimoine.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important, qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes, et d'où nous venons. C'est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Ces dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe notamment par le biais de financements importants de la Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier, à Castifau, pour la réouverture de l'Eglise San Niculau. On pourrait penser aussi à la Chapelle de San Gavinu d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Eglise San Michele de Penta di Casinca, en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019, était créé le Centre de Conservation–Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC), établissement de la Collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration, en Corse, à Calvi, de notre patrimoine mobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrales dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre.

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées, en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez, et sur les apports du transfert de compétences issu de la loi de 2002 ?

A ringrazià vi.

N° 2022/E4/48

**Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Projet de TEPSCAN pour la Corse.

Étant entendu que le cancer constitue la première cause de mortalité dans notre pays, la Corse, avec 30% des décès.

Étant entendu le précepte déjà énoncé en 2015 par l'ancien Président de notre Assemblée, « *A saluta hè un drittu pà tutti, ancu par i Corsi !* »

Étant entendu les constats et les revendications fondamentales énoncés par notre organisation, Core In Fronte, lors de la conférence de presse du lundi 25 juillet 2022 qui mettaient en évidence une situation de renonciation aux soins de nos "Paisani" dans ce contexte.

Étant entendu notre refus de continuer à subir cette dépendance mortifère sanitaire imposée par la France à la Corse.

Étant entendu que tout le territoire français est équipé d'un Tepscan pour 400 000 habitants, y compris les DOM - TOM.

Étant entendu la reconnaissance de la validité de cette technique de pointe que constitue le Tepscan qui permet avec précision de mesurer l'évolution des tumeurs cancéreuses, la politique et les soins à prodiguer.

Étant entendu le rapport COTERI, d'avril 2015, qui confirmait le besoin qualitatif et quantitatif du Tepscan en Corse.

Étant entendu le Plan Régional de Santé 2012-2016 qui stipulait l'implantation du Tepscan en Corse.

Étant entendu la saisine du sénateur Jean Jacques Panunzi de septembre 2019 auprès du ministre français de la Santé de doter la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu le vote unanime d'une motion présentée par la précédente majorité sous l'impulsion de Madame Antonini, d'équiper la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu que l'Exécutif de notre Collectivité a aujourd'hui les compétences pour jouer un rôle prépondérant dans ce projet primordial pour la Corse.

Nous posons les questions suivantes :

Quand, concrètement, comptez-vous matérialiser avec toutes les autorités concernées, l'implantation de deux Tepscan, un à Aiacciu et un à Bastia ?

Pourriez-vous nous donner un calendrier précis de concrétisation d'installation d'une revendication vitale, majeure et urgente ?

Tout éventuel attermoiement venant à ralentir, sinon obstruer, un projet sanitaire d'une grande et incontestable importance ne pourrait être qualifié autrement que par de la négligence.

N° 2022/E4/52

**Question orale déposée par Nadine NIVAGGIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Lors de la session d'avril dernier, vous avez présenté le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Nous savons tous ici la nécessité de la résolution de cette problématique pour la Corse. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation, notamment avec les intercommunalités et dans le respect des compétences de chacun, s'est avéré apporter de véritables réponses afin de sortir de cette crise que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Dans un souci de construction partagée, nous avons pu échanger dans cette enceinte et au sein du CESEC, sur ce projet de Plan avant son passage en Commission de Consultation, d'Évaluation et de Suivi et le lancement de l'enquête publique, alors même que cette étape n'était pas indispensable. Des observations pertinentes ont été intégrées après ce débat.

Ainsi, Monsieur le Président, nous vous saurions gré de bien vouloir faire un retour de cette étape importante de la procédure, de ce que sa décision implique et de nous rappeler les prochaines étapes, avant de revenir ici même, pour un vote définitif.

De même, alors que s'est ouvert le processus de négociation « à vocation historique » avec le gouvernement, dans lequel l'ensemble des sujets devront être abordés, dans quelle mesure envisagez-vous d'inclure la problématique des déchets à ces discussions ?

À ringrazià vi.



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022
SESSION DES 28 ET 29 JUILLET 2022**

N° 2022/E4/47

**Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Maintien à domicile des personnes âgées.

Monsieur le Président,

Je sais votre attachement et votre implication dans l'action que vous conduisez en faveur des personnes âgées.

Le gouvernement n'est pas resté inactif face au souhait des personnes âgées de bien vieillir chez elles. Il a renforcé les structures de maintien à domicile et promulgué plusieurs textes législatifs :

- la loi relative à la dette sociale et l'autonomie a créé une cinquième branche à la sécurité sociale garantissant par la solidarité nationale le risque de perte d'autonomie.
- la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a structuré cette nouvelle branche, donc la création est historique, et lui a apporté un premier périmètre et un financement.

Vous le savez, la population de notre région est vieillissante et place la Corse au premier rang des régions qui auront le plus de séniors d'ici à un peu plus de 20 ans. Le rapport démographique va passer, chez nous, de 1,4 séniors pour un jeune en 2015 à 2,9 séniors pour un jeune en 2050.

Cet accroissement s'accompagne du taux de précarité sociale le plus élevé de France pour cette tranche de notre population.

Face à la dépendance, les familles restent plus solidaires ici qu'ailleurs mais combien de temps résisteront-elles ?

L'option dite du « virage domiciliaire » pour « vieillir-chez-soi » va nécessiter, pour sa mise en œuvre, des moyens importants en matière de ressources humaines.

Création de postes et formation sont déjà au centre des préoccupations compte tenu des difficultés actuelles que rencontrent les organismes d'aide à la personne en matière de recrutement.

Sur le plan structurel, il conviendra de renforcer les services de proximité et notamment dans l'intérieur de notre territoire.

L'équipement des logements (domotique, capteurs détecteurs de chutes etc.), déjà initié, et la modernisation de l'habitat devront s'accompagner d'une réflexion sur la place des personnes âgées dans la société en général (isolement, âgisme etc.) et d'une façon plus spécifique dans la ville (voirie, mobiliers urbains, transports etc.) et nos villages.

Sur le plan sanitaire, la prévention, pour retarder la perte d'autonomie, va devenir un axe stratégique prépondérant afin de « mieux vieillir ». Son développement sera inévitablement consommateur de ressources.

La problématique globale de la dépendance va donc nécessiter :

- Des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé ;
- Une réponse aux besoins en matière de ressources humaines ;
- Des formations mieux adaptées et plus nombreuses ;
- Des métiers plus sûrs, une qualité de vie au travail améliorée.

Je crois qu'une démarche solidaire de l'ensemble de nos députés serait de nature à renforcer le poids de la question que je vous pose :

La Corse, dans un esprit de solidarité nationale, ne pourrait-elle pas bénéficier d'un financement exceptionnel dans ce domaine pour l'aider à affronter les défis de demain en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées ?

En soumettant cette question devant vous et en la proposant à la validation de notre assemblée, nous pourrions lui donner la force que nous espérons pour sa présentation au gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/047

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

Objet : **Maintien à domicile des personnes à âgées**

Madame la Conseillère, Chère Cathy,

Je vous remercie pour cette question qui va me permettre de revenir sur la politique du Conseil exécutif en matière de bien vieillir.

Dans ce domaine vous le savez, notre Assemblée a validé le 16 décembre 2021, le schéma de l'autonomie 2022/2026 qui définit pour les prochaines années notre stratégie en matière de prévention et d'action en faveur des personnes âgées en situation de handicap.

Nous avons posé ainsi les bases d'une société corse du bien vieillir que nous souhaitons, à savoir, une société qui anticipe et, surtout, qui réponde au plus près aux attentes de sa population. Nous le savons, nous allons voir augmenter sensiblement la part des seniors dans notre population d'ici 2030.

Dans ce schéma, notre priorité demeure « Invechjà bè in casa soia » ou donner la possibilité de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie ».

A travers ce schéma décliné en 22 fiches actions concrètes et opérationnelles, nous consacrons, pour la période, un budget conséquent de 53 millions d'euros qui se rajoute au budget déjà existant.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos :

- Le budget annuel des politiques d'autonomie est passé de 115 millions d'euros en 2019 à plus de 135 millions d'euros pour l'année 2022,
- Plus particulièrement, dans le domaine des politiques en direction des personnes âgées, nous sommes passés de 73 millions d'€ en 2019 à 85 millions d'€ en 2022. Ces budgets significatifs démontrent l'engagement du Conseil exécutif dans ce domaine.

Afin de permettre à chacun de bien vieillir chez soi, vous le rappelez, nous avons besoin de personnels formés aux métiers de l'autonomie, en capacité d'être présents au domicile des personnes âgées tous les jours.

Pour pouvoir assurer cette disponibilité, nous misons notamment sur la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie en Corse qui favorisera l'attractivité de ces professions trop souvent précaires, et qui sera situé en Centre Corse, ce qui devrait vous satisfaire , Madame la Conseillère !

Dans le même sens, nous accompagnons financièrement les services d'aides à domicile (SAAD) dans la revalorisation salariale de leur personnel.

A titre d'exemple, en 2022, c'est une augmentation de plus de 7 millions d'euros que la Collectivité de Corse a mobilisée pour ces revalorisations. 2500 salariés du secteur de l'aide à domicile, bénéficient ainsi, depuis octobre 2021, d'une augmentation salariale moyenne, par salarié, de l'ordre de 245 € par mois. Cela concerne les services d'aide à domicile qui ont une convention.

Nous nous mobilisons également, pour répondre à ces enjeux, des dispositifs innovants tel que la création d'un living lab « bien vieillir » en collaboration avec l'Université de Corse afin d'anticiper les besoins à venir des plus âgés.

Vous l'aurez compris, le Conseil exécutif est clairement dans ce domaine à l'initiative de propositions concrètes et innovantes, qui répondent aux enjeux que nous devons relever collectivement, et notamment permettre le maintien, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions, de nos anciens à domicile.

Au regard de ce que je viens de vous rappeler, le Conseil exécutif a donc déjà fait de ce sujet, une priorité de son action dans le domaine des solidarités.

Mais vous avez raison, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres actuellement, nous devons rechercher et mobiliser des financements spécifiques et supplémentaires.

Vous le savez, la période qui s'annonce va faire l'objet de rendez-vous réguliers avec le Gouvernement. Sur cette thématique, et notamment, celle plus spécifique de la question de la pérennisation du financement de la dépendance, nous avons des attentes fortes qui seront abordées.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des élus de cette Assemblée doit se faire de manière convergente, et est, à mon sens, essentielle et indispensable.

Je vous remercie.

N° 2022/E4/49

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Lutte contre les feux de forêt.

Sgiò prisidenti,

Canicule, sécheresse, incendies plus ou moins importants, moyens aériens en nombre insuffisant ou vétustes, aussi bien en Corse que dans les autres régions, font dire à tous les professionnels du feu que cet été sera celui de tous les dangers.

Le feu de Gironde en est la preuve. Les soldats du feu sont démunis face à un incendie de cette ampleur, malgré, justement, les renforts en moyens aériens envoyés depuis d'autres régions et également depuis la Corse.

À cet instant, en Corse, nous n'avons pas connu les situations dramatiques vécues les années précédentes. Nous ne pouvons qu'espérer que cela continuera à être le cas pour les mois à venir.

Mais dans un domaine aussi grave que celui des incendies, peut-on prendre le risque d'espérer des conditions favorables ou de compter sur la chance ?

On ne peut se permettre de lésiner sur les moyens, qu'ils soient aériens, terrestres, matériels ou humains quand l'on sait que les 30 premières minutes sont décisives dans le traitement d'un incendie.

La protection des personnes et des biens, la sauvegarde du patrimoine naturel doivent être privilégiés.

Les pilotes, les personnels des SDIS, les élus tirent la sonnette d'alarme. L'Etat français est pointé du doigt pour le manque de moyens et d'anticipation. Tout le monde demande une augmentation des moyens aériens et une mutualisation de ces moyens.

Nous savons que lors de la visite du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, vous avez évoqué ce problème à plusieurs reprises. Ses réponses semblent peu adaptées à la gravité de la situation.

Il est donc nécessaire de réfléchir par nous-mêmes à des moyens de prévention et à une mutualisation des moyens avec notre environnement géographique immédiat.

Etes-vous prêt, d'une part, à vous tourner vers les régions et Etats de Méditerranée pour mutualiser les moyens ? D'autre part, envisagez-vous de mettre en place une urgente et nouvelle initiative, de réflexion et d'action, sur la prévention, l'entretien des forêts et l'aménagement de notre territoire ?

I nosci anziani diciani « *Prima prudenza, dopu pacienza* » Hè meddu à rifletta è agiscia innanzi che supputà una disgrazia.

Vi ringraziau.

N° 2022/E4/50

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : Prévention Incendies.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Les récents « mégafeux » de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'Etat au travers de la Sécurité Civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détails dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais, au-delà des moyens, il existe un second levier d'action, très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention. La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient, pour les mêmes raisons sus-évoquées, d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

A ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian PINAudeau, ancien Secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, qui a récemment déclaré :

« Le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95 % des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».

Il poursuit en disant :

« il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible. On ne la voit que quand elle brûle ».

Or, au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à « *prendre enfin la mesure du problème, car c'est une décision politique ; la protection de la forêt devrait être une priorité nationale* ».

Sa mise en œuvre passe par quatre points :

- l'application des textes existants,
- la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier,
- l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier,
- la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendies avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale. En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité toujours plus importante sur les interfaces forêt/habitat nous alarme sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les deux Services d'Incendie et de Secours de Corse.

En effet, au travers de ses unités de forestiers-sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

A ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif entend mener afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre Terre et de notre Peuple, liés aux risques incendies, dans les mois et les années à venir ?

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/049
2022/E4/050

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM
DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE AVANZEMU**

Objet : Lutte contre les feux de forêt / Objet : Prévention incendies

Merci pour ces deux questions qui permettent de balayer assez largement le spectre de la problématique de la lutte contre les incendies.

Prévention, essentielle, lutte, stricto-sensu, une fois que le feu est parti, indispensable également.

Un mot sur le renvoi en commission de la motion qui avait été déposée ; c'est précisément parce que cette motion, notamment dans ses considérants, développe un certain nombre de propositions importantes et pour certaines d'entre elles, structurelles et ayant de lourds impacts budgétaires, que le Conseil exécutif s'est prononcé favorablement à un renvoi en commission, précisément pour que les questions de fond ainsi abordées puissent faire l'objet de débats indispensables, a fortiori parce que cette question est cruciale, et ce renvoi en Commission me semble -je parle du Conseil exécutif – conforme aux règles que nous avons essayé d'établir ; c'est-à-dire de

faire en sorte que les motions qui ont des implications juridiques, opérationnelles, contractuelles, budgétaires ou financières puissent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée et entre le Conseil exécutif et l'Assemblée précisément pour qu'elles ne soient pas vouées à rester dans les « cartons » une fois votées.

Ceci étant précisé, comme je vous le disais lors de l'invitation à prendre la parole après la question posée par Madame Branca, je comptais, avant même le dépôt de vos questions orales, aborder de façon plus structurelle et stratégique la question du réchauffement climatique, et notamment de son impact à la fois sur la question des incendies et la question de la sécheresse dans le cadre de mon discours d'introduction de session et donc, pour le surplus, je vous renverrai à celui-ci.

Je souhaite répondre, au plan technique, notamment sur l'existant, et tracer les perspectives qui seront ensuite élargies et précisées dans le cadre de mon intervention de tout à l'heure.

Pour prendre les choses dans l'ordre, oui, bien évidemment, la prévention est un enjeu essentiel, nous le savons depuis longtemps en Corse, et nous avons aussi identifié les facteurs qui font que la prévention est absolument indispensable ; et notamment le fait que la déprise agricole a conduit les surfaces non entretenues à gagner de plus en plus de place, le fait que la situation juridique et économique de la forêt corse conduit à une sous exploitation et donc à un défaut d'entretien. Le fait que la sécheresse vienne aggraver la situation, le fait que quelque fois l'urbanisation ne se soit pas faite en tenant compte notamment des exigences de sécurité, tout cela conduit à devoir renforcer notre intervention en matière de prévention.

Comme vous le disiez, la prévention passe bien sûr par les sapeurs-pompiers - et je souhaite leur rendre hommage en notre nom une fois encore -, ce sont également les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont particulièrement engagés sur le terrain ; 70% de leur temps effectif d'intervention est consacré aux enjeux de prévention.

Mais au-delà des pompiers et des forestiers sapeurs, le travail sur la prévention est un travail à la fois interservices, inter-collectivités, et en partenariat avec l'Etat, puisque, en sont parties prenantes, la DDTM, la DRAAF les Chambres d'agriculture, les différents offices et notamment l'Office de développement agricole, l'Office de l'environnement, l'Office national des forêts, ainsi que les intercommunalités.

Vous savez notamment qu'il y a deux enjeux de réactualisation du plan de protection forestière ; il y a un enjeu de simplification des différents dispositifs, et il y a un enjeu d'innovation. Nous menons avec les élus du Fium'Orbu, ensemble, y compris avec l'implication de l'Université de Corse, une expérience innovante pour aller au-delà des obligations légales de débroussaillage et permettre de mettre en sécurité les zones contiguës notamment pour les hameaux qui sont exposés au risque d'incendie.

De la même façon, la sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà, nous l'assurons, en partenariat avec les SIS ; l'Office de l'environnement mène des actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires, de la même façon que l'Agence du tourisme intervient pour sensibiliser les touristes aux risques d'incendies.

Donc, ces dispositifs en matière de prévention existent, nous essayons de construire un cadre juridique qui permette d'harmoniser et de légaliser l'intervention des forestiers sapeurs notamment au soutien

des exploitants agricoles pour pouvoir mettre hors risque et en état de protection les surfaces. Et je précise que même si cela n'est pas très médiatisé, nous avons des expériences très intéressantes. Nous avons par exemple reçu il y a un mois, des intervenants des Pyrénées qui nous ont expliqué leur savoir-faire et nous échangeons beaucoup avec la Sardaigne également. Donc, ce travail est fait, il demande à être systématisé et élargi.

Sur la prévention, concernant l'anticipation des feux de forêt, je souhaite là aussi rendre un hommage appuyé à ce qui est fait – je parle sous le contrôle des Présidents, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, et je sais Pierre Poli, que vous connaissez vous-même, pour avoir été Président du SIS 2A, l'engagement, et la qualité des dispositifs qui sont mis en place.

Je souhaite simplement et je l'ai dit l'autre jour à Gérald Darmanin lorsque nous l'avons reçu, ça a été présenté lors de ses visites successives qui n'étaient pas prévues mais qui étaient particulièrement bienvenues dans le contexte.

Il faut que vous sachiez – pour ceux qui ne le savent pas forcément et notamment pour les gens qui nous écoutent – que le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies au quotidien, c'est près de 450 personnes entre le SIS2B et le SIS2A, en précisant que les moyens du SIS2B s'élèvent à 284 agents, les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 19 patrouilles armées, plus des moyens matériels et notamment 3 bulldozers, les autres acteurs sont les réserves communales, – je ne vous donne que les chiffres du Cismonte, ils sont équivalents dans le Pumonti -, il y en a une vingtaine. Les services des espaces littoraux de la Collectivité de Corse, les Chemins de fer qui sont mobilisés et impliqués dans le dispositif ; les moyens militaires, la gendarmerie, la police dans le cadre de ses missions, l'ONF, mais également La Poste, les Fédérations de chasse et les anciens sapeurs-pompiers.

On a donc un dispositif aujourd'hui qui maille au mieux le terrain – et je me rapproche des réponses qui seront amenées suite à la question de Core in Fronte – ce dispositif est important, il atteint aujourd'hui ses limites.

J'en ai parlé avec Gérald Darmanin, nous sommes au bout de l'exercice, je vous rappelle que nous avons investi des moyens considérables aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec le SIS2A et le SIS2B.

Le fonctionnement augmente de façon mécanique ; notre stratégie d'attaque des feux naissants qui est la bonne, conduit notamment à des moyens aériens et humains ; les moyens humains il faut les mettre dans l'urgence, les sorties qu'il y a eu, notamment avec des incendies un peu atypiques comme celui de Vivariu (de nuit) ou celui de la forêt de Verghellu, qui ont représenté une dépense de 100.000 euros en fonctionnement.

Vous savez, et on revient à notre discussion budgétaire – c'est ce que j'ai dit à Gérald Darmanin – aujourd'hui le SIS c'est à 70% la contribution de la CdC, on est sur une augmentation des dépenses de fonctionnement du SIS alors même que nous comprimons les dépenses et nous avons fait le choix de recrutement en pluriannuel de jeunes lauréats du concours pour que les choses puissent se faire dans la transparence ; nous essayons d'avoir une gestion prévisionnelle des effectifs ; mais cela représente quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 à 6% par an. Et nous sommes en explosion totale par rapport à nos ratios que nous devons respecter et à propos desquels l'Etat propose de sanctionner si nous les dépassons, on est donc dans une équation budgétaire impossible, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit à Gérald Darmanin qu'il faut que nous repensions les modalités de fonctionnement et d'organisation.

Un autre exemple, on peut dire qu'il faut plus de moyens, dans la note qui m'a été faite par le SIS, là où, sur un feu naissant, nous mettons une équipe (un camion / un chef – 3 équipages sur 1 hectare là où sur le continent il y en a 4), la logique pourrait nous conduire à dire que nous voulons la même chose que sur le continent, mais si nous multiplions par 4 les effectifs on explose ! On doit donc repenser tout ça.

Autre exemple, vous nous invitez dans votre question à penser par nous-mêmes, une intervention aérienne, vous savez que nous l'avons déjà fait, nous l'avons envisagé, nous avons pris un risque en le faisant, nous n'avons pas à financer aujourd'hui des moyens d'interventions aériennes. Il y a aujourd'hui un département qui le fait, cela a donné lieu à un article de presse ; il le fait premièrement car il est un département riche et deuxièmement car il n'est pas confronté aux mêmes types d'incendies que nous ; nous nous avons décidé de faire ça ! Et nous avons dédié un budget, qui, je vous le rappelle représentait une enveloppe de 2M d'euros pour une saison de feu , sauf que, dans la logique budgétaire, on ne peut pas le faire de façon récurrente, mais est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée que de venir se substituer alors que nous n'avons pas de moyens budgétaires et fiscaux propres, à une compétence qui reste exclusivement celle de l'Etat ! Il faut avoir une discussion sur le fond sur cette répartition des compétences – et je précise que si le marché n'avait pas été attribué à l'époque, c'est parce que les offres transmises ne répondaient pas au cahier des charges tel que défini après une discussion technique entre le SIS2A et le SIS2B.

Pour terminer, le deuxième axe de la discussion avec Gérald Darmanin – nous n'avons pas pu la mener jusqu'au bout, mais il faudra bien le faire – c'est que, ce qui se passe partout, et cela fait le lien avec mon intervention de fond de tout à l'heure, oblige à repenser la protection civile et notamment les moyens de lutte contre le feu ; même si on a capitalisé une expérience considérable, on ne peut plus la penser aujourd'hui comme nous l'avons fait il y a 5 ans ou 10 ans. Et ça, l'Etat va être obligé de le faire, l'Union européenne va être obligée de le faire et nous, nous devons participer à cette réflexion, à droit constant et dans la perspective d'évolution institutionnelle.

A droit constant, ça veut dire - qu'est-ce qu'on fait / comment on améliore, renforce, mutualise ? -, il y a aussi des propositions et vous vous en doutez, votre proposition qui nous est commune de dire « aujourd'hui, la Corse est au cœur de la Méditerranée, elle doit participer d'une défense civile, européenne et méditerranéenne », et dans une perspective d'évolution, il faut que l'on nous transfère une partie des compétences dans le domaine ; dans ce cas, nous aurions une partie des recettes et on pourra assumer nos responsabilités aussi bien en interne que vis-à-vis de notre partenariat avec la Sardaigne mais également avec d'autres Régions de Méditerranée ; je vous propose de vous en parler de façon plus détaillée dans le cadre de mon intervention.

Je vous remercie.

N° 2022/E4/51

**Question orale déposée par Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Réhabilitation du patrimoine.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important, qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes, et d'où nous venons. C'est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Ces dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe notamment par le biais de financements importants de la Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier, à Castifau, pour la réouverture de l'Eglise San Niculau. On pourrait penser aussi à la Chapelle de San Gavinu d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Eglise San Michele de Penta di Casinca, en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019, était créé le Centre de Conservation–Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC), établissement de la Collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration, en Corse, à Calvi, de notre patrimoine mobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrales dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre.

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées, en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez, et sur les apports du transfert de compétences issu de la loi de 2002 ?

A ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/051

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME FRANCESCA CAMPANA AU NOM DU GROUPE FA
POPULU INSEME**

Objet : Réhabilitation du patrimoine

Signora Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, notre Collectivité est devenue cheffe de file de la politique culturelle de la Corse depuis le transfert de compétences intervenu en 2002.

Ainsi, dans le domaine patrimonial, notre action intervient prioritairement dans les champs suivants :

Prioritairement nous intervenons dans le champ des monuments historiques, dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine protégé, mais également du patrimoine non protégé à cela s'ajoute, depuis le 1er janvier 2018, avec la création de la Cullettività di Corsica, la gestion directe de cinq musées labellisés « musées de France », des deux Centres de Conservation et d'Etudes pour l'archéologie et des Archives de Corse.

À ce jour, la Corse possède près de 340 édifices protégés au titre des monuments historiques ce qui est relativement peu, comparé à d'autres régions - et environ 2 500 objets relevant du patrimoine mobilier. Il faut savoir que le patrimoine religieux est le plus important avec plus de 50 % du bâti, ce qui montre l'importance artistique et architecturale de nos couvents, églises et chapelles.

Je pourrai citer également les tours littorales, les citadelles et maisons fortes, l'architecture militaire, ou encore des ouvrages d'art.

Une feuille de route a été adoptée en 2018 pour le patrimoine définissant les principaux axes de notre démarche, découle de cette feuille de route notre règlement des aides nous permettant d'intervenir à hauteur de 50% pour les deux principales villes d'Aiacciu et Bastia et jusqu'à 80% pour les plus petites communes.

Pour poursuivre cet élan, nous mobilisons un budget d'environ 4 000 000 € en faveur de la restauration du patrimoine architectural et de 400 000 € en faveur du patrimoine mobilier.

Il faut savoir également que le Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, situé à Calvi, et mis en service en 2019, est devenu un outil majeur nous permettant d'apporter un soutien technique aux collectivités locales dans la restauration et la conservation de leur mobilier.

Parmi les dossiers les plus importants en immobilier de ces dernières années voici quelques exemples remarquables :

- Patrimoniù, en 2018, la restauration des toitures de l'église San Martinu inscrite.
- Santa Maria Figanièdda, en 2018 la restauration de l'église Santa Maria.
- Aiacciu, en 2020, la restauration de la bibliothèque patrimoniale Fesch.
- A Curbaghja, en 2020, la restauration de la Collegiale de A Nunziata.
-

Enfin, il est important d'évoquer des projets structurants sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années dont les travaux vont débuter prochainement :

- Le projet Citadella XXI, qui s'inscrit dans la requalification et la valorisation de toute la citadelle de Corti,
- Les travaux sur l'amphithéâtre antique d'Aleria, qui va donner une impulsion encore plus importante à ce site,
- Et l'achèvement de la restauration du château de la Punta avec l'objectif d'une ouverture au public.

U nostru patrimoniu hè una ricchezza maiò, da priservà, da fà campà è da trasmette à a nostra ghjuventù. Un ringraziu tamantu à tutti quelli chi s'impegnanu per a valorizzazione di a nostra cultura, di a nostra storia è di ciò ch'è no simu !

A ringraziavvi !

N° 2022/E4/48

**Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Projet de TEPSCAN pour la Corse.

Étant entendu que le cancer constitue la première cause de mortalité dans notre pays, la Corse, avec 30% des décès.

Étant entendu le précepte déjà énoncé en 2015 par l'ancien Président de notre Assemblée, « *A saluta hè un drittu pà tutti, ancu par i Corsi !* »

Étant entendu les constats et les revendications fondamentales énoncés par notre organisation, Core In Fronte, lors de la conférence de presse du lundi 25 juillet 2022 qui mettaient en évidence une situation de renonciation aux soins de nos "Paisani" dans ce contexte.

Étant entendu notre refus de continuer à subir cette dépendance mortifère sanitaire imposée par la France à la Corse.

Étant entendu que tout le territoire français est équipé d'un Tepscan pour 400 000 habitants, y compris les DOM - TOM.

Étant entendu la reconnaissance de la validité de cette technique de pointe que constitue le Tepscan qui permet avec précision de mesurer l'évolution des tumeurs cancéreuses, la politique et les soins à prodiguer.

Étant entendu le rapport COTERI, d'avril 2015, qui confirmait le besoin qualitatif et quantitatif du Tepscan en Corse.

Étant entendu le Plan Régional de Santé 2012-2016 qui stipulait l'implantation du Tepscan en Corse.

Étant entendu la saisine du sénateur Jean Jacques Panunzi de septembre 2019 auprès du ministre français de la Santé de doter la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu le vote unanime d'une motion présentée par la précédente majorité sous l'impulsion de Madame Antonini, d'équiper la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu que l'Exécutif de notre Collectivité a aujourd'hui les compétences pour jouer un rôle prépondérant dans ce projet primordial pour la Corse.

Nous posons les questions suivantes :

Quand, concrètement, comptez-vous matérialiser avec toutes les autorités concernées, l'implantation de deux Tepscan, un à Aiacciu et un à Bastia ?

Pourriez-vous nous donner un calendrier précis de concrétisation d'installation d'une revendication vitale, majeure et urgente ?

Tout éventuel attermoiement venant à ralentir, sinon obstruer, un projet sanitaire d'une grande et incontestable importance ne pourrait être qualifié autrement que par de la négligence.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/048

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : **Projet de TEPSCAN pour la Corse**

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Vous connaissez ma volonté et celle du Conseil exécutif, de construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, au plus près de chez eux.

Les Corses peuvent compter sur notre entière implication sur ce sujet, lequel nécessite, nous le savons, une politique publique structurante, adaptée à notre île, dans laquelle nous nous impliquons avec détermination et engagement.

La prise en charge du cancer, première cause de mortalité en Corse, est une priorité de santé publique et l'installation d'un ou deux TEPSCAN est une des réponses au besoin de diagnostic de cette maladie.

La principale indication de la TEP (Tomographie par Emission de Positons), est l'oncologie en diagnostic initial, bilan d'extension, suivi y compris, d'une réponse thérapeutique adaptée.

Le projet a été sollicité, comme vous y faites référence, à la suite de l'adoption d'une motion déposée par Mme Danièle Antonini, au nom du groupe « Femu a Corsica » en septembre 2019, et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée.

Cette motion a été suivie d'un courrier à la Ministre de la Santé, dans lequel nous demandions l'implantation de deux appareils sur les sites de Bastia et Ajaccio, associée à un cyclotron sur l'un des

deux sites, afin de doter notre île de ces équipements médicaux performants dans le diagnostic des cancers.

La réponse de la Ministre a été en substance que « *si l'implantation d'un TEPSCAN en Corse est un objectif partagé, il convient de poursuivre l'instruction de ce dossier dans toute son ampleur* » et faisait le lien avec « le programme de transfert de l'activité oncologie du centre hospitalier de Castelluccio vers le centre hospitalier d'Aiacciu ».

Un calendrier de mise en œuvre devait être validé en janvier 2021 dans le cadre du comité de pilotage du projet mais, vous le savez, la crise sanitaire est venue bouleverser ces travaux. Pour répondre plus précisément à votre question, j'ai échangé avec l'ARS avant les élections présidentielles sur le sujet, ils étaient en attente eux aussi d'un changement prévu de majorité, mais surtout d'un Ministre. Il semblerait que le transport de ces matières dangereuses ait un coût très élevé on s'achemine donc vers une innovation, et je vous le livre aujourd'hui en séance, il s'agit d'un transport par drone, le projet est donc sur la table de la DGOS et devrait être arbitré très prochainement.

Par ailleurs, l'installation des TEPSCAN, n'est pas l'unique réponse à la problématique de la prise en charge du cancer. Il fait certes partie de la prise en charge, mais il doit surtout s'inscrire dans un système global de santé, repensé et adapté aux besoins des Corses en la matière ; c'est là notre démarche. Mais, nous irons plus loin dans ce domaine.

Nous travaillons en effet aujourd'hui à construire le système de santé corse de demain, grâce à plusieurs leviers :

- en nous mobilisant sur un projet de création d'un Centre hospitalier universitaire (CHRU) qui pourra par exemple disposer de spécialistes universitaires dans certaines pathologies,
- en proposant une organisation de la chaîne de soins renouvelée, qui permettra aux Corses de bénéficier d'une prise en charge de haute qualité, au plus près de chez eux et de leurs familles, par exemple, en articulant mieux la médecine de ville et le système hospitalier ;
- en favorisant des collaborations constructives entre les structures du privé et l'hôpital ;
- en accompagnant, dès les premières années les étudiants en médecine afin de favoriser l'installation de jeunes médecins dans le rural qui pourront assurer une régularité de la prise en charge, notamment , de nos aînés ;
- en faisant de la prévention dans le domaine de la santé un axe fort de la politique de la Collectivité en la matière.

Alors, pour construire ce système de santé, nous nous appuyons sur des diagnostics territoriaux de l'offre de santé, des acteurs de terrains, professionnels et usagers, mais également sur des professeurs d'Université.

Car ce que nous voulons, c'est un système de santé qui soit performant et équitable dans ses propositions de prise en charge.

Ce que nous voulons surtout, c'est de permettre aux Corses, d'avoir toutes les chances de préserver ce bien précieux qu'est la santé.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous œuvrons, au service de l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Vi ringraziu !

N° 2022/E4/52

**Question orale déposée par Nadine NIVAGGIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Lors de la session d'avril dernier, vous avez présenté le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Nous savons tous ici la nécessité de la résolution de cette problématique pour la Corse. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation, notamment avec les intercommunalités et dans le respect des compétences de chacun, s'est avéré apporter de véritables réponses afin de sortir de cette crise que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Dans un souci de construction partagée, nous avons pu échanger dans cette enceinte et au sein du CESEC, sur ce projet de Plan avant son passage en Commission de Consultation, d'Évaluation et de Suivi et le lancement de l'enquête publique, alors même que cette étape n'était pas indispensable. Des observations pertinentes ont été intégrées après ce débat.

Ainsi, Monsieur le Président, nous vous saurions gré de bien vouloir faire un retour de cette étape importante de la procédure, de ce que sa décision implique et de nous rappeler les prochaines étapes, avant de revenir ici même, pour un vote définitif.

De même, alors que s'est ouvert le processus de négociation « à vocation historique » avec le gouvernement, dans lequel l'ensemble des sujets devront être abordés, dans quelle mesure envisagez-vous d'inclure la problématique des déchets à ces discussions ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/052

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME NADINE NIVAGGIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU
INSEME**

Objet : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Monsieur la Conseillère,

Je vous remercie de poser cette question qui me semble une question importante et la Commission qui s'est réunie le 13 juillet atteste véritablement d'une volonté de construire les choses ensemble et d'aller de l'avant sur un sujet qui est épineux et que nous aurons à aborder prochainement et, j'ai envie de dire, le plus tôt possible.

Depuis près d'un an, l'élaboration concertée et la rédaction du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets menées par l'Office de l'Environnement a permis d'acter les différents axes stratégiques de la déclinaison d'actions du plan « Déchets » des douze prochaines années.

Il convient, dans un premier temps, de rappeler la chronologie des différents événements qui ont abouti à la finalisation de ce document qui répond, désormais, véritablement à un enjeu majeur pour la Corse et les Corses.

Le 1^{er} juillet 2021, le Préfet de Corse a transmis au Conseil exécutif de Corse des observations qui, tant sur le fond que sur la forme, étaient de nature à fragiliser le plan, y compris dans la perspective d'un éventuel contentieux.

Dès septembre 2021, des corrections, strictement conformes aux dispositions réglementaires en vigueur et en capacité à proposer des dynamiques opérationnelles efficaces, ont donc été apportées

au document ; ceci afin de sécuriser juridiquement la procédure et de préciser techniquement les orientations du futur plan.

Cette démarche s'est appuyée sur un cycle de rencontres avec notamment les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires et esquisser des pistes de travail consensuelles.

Le 20 avril 2022, la CDNATE a pris acte des modifications apportées au projet de Plan, tout comme le CESEC lors de sa plénière en date du 26 avril 2022.

Une présentation facultative du document a été faite en Assemblée de Corse lors de la session du 29 avril 2022. A l'issue des prises de paroles successives des différents groupes, il a été jugé que de nouvelles contributions devaient être apportées au projet de Plan Territorial, pour éviter tant les amalgames inopportuns que les jugements sans rapport avec les objectifs réellement prévus par le Plan.

Ainsi, plusieurs réunions de cadrage avec les services compétents de l'Etat (Préfecture, SGAC, DREAL et l'ADEME) mais aussi du SYVADEC, ont permis l'aboutissement d'un travail, de plusieurs mois, par la présentation du PTPGD finalisé en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, réunie à Furiani, le 13 juillet 2022.

Les représentants de l'Etat (DREAL, ARS), de l'ADEME, du SYVADEC, des EPCI, des associations environnementales (Zeru Frazu, U Levante...) des syndicats professionnels du bâtiment et des éco-organismes (CITEO) siégeant au sein de la CCES ont émis un avis favorable à l'unanimité consolidant, ainsi, le contenu du Plan et précisant qu'il répondait bien aux attentes et aux enjeux du territoire.

Il s'agit d'une décision majeure dans le processus de validation du Plan Territorial.

En effet, l'avis consultatif de la CCES est une étape obligatoire dans la mise en œuvre du plan qui, désormais, s'inscrit dans un processus, de plus de 12 mois, comprenant successivement l'enquête administrative, la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) puis l'enquête publique.

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse viendront entériner les différentes étapes précitées jusqu'à l'adoption définitive du Plan prévue fin 2023.

Dans le cadre du processus historique qui s'ouvre avec Paris, bien entendu, il sera fondamental de considérer la problématique des déchets au premier rang des discussions.

D'ailleurs, si je puis me le permettre, et c'est à votre demande, Monsieur le Président du Conseil exécutif, que les deux premiers sujets abordés à la mi-septembre seront l'eau et les déchets en présence de deux Ministres, M. Darmanin et M. Bechu.

Toutes les perspectives d'efficience en matière juridique, technique, économique et fiscale seront étudiées afin de donner la latitude adaptée à la réponse attendue par les Corses sur cet enjeu majeur.

Nous serons particulièrement vigilants à intégrer la question de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à ce processus afin de limiter l'impact de sa hausse sur les industriels corses, et indirectement sur nos contribuables.

La TGAP, définie à l'article 266 du Code des douanes, est perçue à l'occasion de la réception des déchets dans l'installation de stockage ou de l'élimination des déchets et a pour assiette le tonnage de déchets réceptionnés.

Son coût va considérablement augmenter dans les prochaines années, affectant les industriels corses.

Alors que dans les territoires ultra-marins (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Guyane et Mayotte) sont appliqués des réfractions du coût de cette taxe, aucune mesure de ce type n'existe en Corse.

Une motion, avait déjà été déposée à l'Assemblée de Corse en mars 2019, en ce sens, demandant à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité et qu'il soit exclusivement dédié au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Eccu, u caminu hè statu longu mà cù a determinazione di travaglià in seme, emu fattu un passu maiò.

Vi ringraziu !



**4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
I 28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022**

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

—

**MOTIONS RETENUES
POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE**

- **N° 2022/E4/017** déposée par Mmes Juliette PONZEVERA et Anne-Laure SANTUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Régulation de l'accès par voie maritime durant la saison estivale de certaines plages du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate.
- **N° 2022/E4/018** déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de réintégration des clubs féminins corses au dispositif d'accession de la 3^{ème} division féminine de la FFF.
- **N° 2022/E4/020** déposée par M. Don Joseph LUCCIONI du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux personnes interpellées dans le cadre des actions de blocage organisées le 23 Juillet au Pays Basque.

**MOTIONS
RENVOYÉES EN COMMISSION**

- **N° 2022/E4/016** déposée par le groupe « Avanzemu » : Lutte contre les incendies.

- **N° 2022/E4/019** déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA apparentée au groupe « Avanzemu » : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse.

N^U 2022/E4/017

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : MMES JULIETTE PONZEVERA ET ANNE-LAURE SANTUCCI
AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »
- **UGHJETTU** : REGULATION DE L'ACCES PAR VOIE MARITIME DURANT
LA SAISON ESTIVALE DE CERTAINES PLAGES DU PARC
MARIN DU CAP CORSE ET DE L'AGRIATE

VU la Division 222 des affaires maritimes art. 2.4.3.10,

VU l'article 56 bis de la Loi Climat,

VU le code de l'environnement, et en particulier ses articles L. 360-1, L. 362-1, L. 362-2 et R. 411-17-7,

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer, publié au Journal Officiel du 7 février 2004,

VU la réglementation des navires de plaisance professionnelle en Mer,

VU l'arrêté préfectoral n° 21/2017 réglementant la navigation au droit du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Golfe de Portu : Calanche de Piana, Golfe de Girolata, Réserve de Scandula »,

VU la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 et son annexe III (JOUE L 124 du 25 avril 2014, p. 1),

VU la Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1),

VU le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée (art. 9.1.e),

VU le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et notamment son annexe 6 relative au Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM),

CONSIDERANT la présence d'habitats d'intérêt écologique majeur (herbiers de Posidonie, habitat récifs, grottes marines submergées ou semi-immergées), la multitude d'écosystèmes côtiers et océaniques qui caractérisent le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ainsi que leur rôle déterminant dans le développement de la plupart des espèces patrimoniales présentes sur ce site,

CONSIDERANT que les espèces océaniques (élasmodontes, tortues, oiseaux et cétacés) accomplissent dans cette zone une partie de leur cycle biologique, celle-ci constitue donc un fort enjeu à l'échelle de la façade méditerranéenne,

CONSIDERANT que la sur-fréquentation de ce secteur en période estivale peut avoir de lourdes conséquences environnementales sur le milieu, altérant à la fois les biotopes et la beauté naturelle du site,

CONSIDERANT que l'attrait touristique des plages du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate repose principalement sur ses paysages, leur caractère authentique et préservé,

CONSIDERANT l'augmentation constante des pics de fréquentation des plages du Lotu et de Saleccia,

CONSIDERANT que l'accroissement de l'activité des navires à utilisation commerciale (NUC) génère des flux intenses de visiteurs engendrant des nuisances de toutes sortes dans ces sites déjà fragiles,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui la réglementation interdit aux NUC à moteur ou à voile d'exploiter une ligne régulière,

CONSIDERANT que, selon l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT), la présence de plus de 8 personnes pour 100 m² sur ces plages commence à être une gêne pour la sauvegarde du site et des espèces,

CONSIDERANT la nécessité de trouver un point d'équilibre entre activité économique et préservation afin d'assurer une expérience optimale aux visiteurs tout en conciliant les intérêts de tous : touristes, riverains, acteurs économiques, organismes et collectivités en charge du site,

CONSIDERANT que la recherche de cette harmonie constitue l'un des axes essentiels du PADDUC et va de pair avec notre conception d'un tourisme vertueux,

CONSIDERANT les efforts déjà entrepris, notamment par le Conservatoire du littoral, pour réguler l'accès à la plage de Saleccia par voie terrestre,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME sa volonté de mettre en œuvre une politique touristique et de gestion des espaces naturels cohérente et durable.

MANDATE le Président du Conseil exécutif pour entamer des discussions avec le Préfet Maritime afin de trouver les voies et moyens de réguler les rotations des navires à utilisation commerciale qui conduisent aujourd'hui à la sur-fréquentation de ces sites.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité, ainsi amendée :
(Délibération N° 22/133 AC du 29 juillet 2022)

VU la Division 222 des affaires maritimes art. 2.4.3.10,

VU l'article 56 bis de la Loi Climat,

VU le code de l'environnement, et en particulier ses articles L. 360-1, L. 362-1, L. 362-2 et R. 411-17-7,

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer, publié au Journal Officiel du 7 février 2004,

VU la réglementation des navires de plaisance professionnelle en Mer,

VU l'arrêté préfectoral n° 21/2017 réglementant la navigation au droit du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial « Golfe de Portu : Calanche de Piana, Golfe de Girolata, Réserve de Scandula »,

VU la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 et son annexe III (JOUE L 124 du 25 avril 2014, p. 1),

VU la Directive 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1),

VU le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée (art. 9.1.e),

VU le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et notamment son annexe 6 relative au Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM),

CONSIDERANT la présence d'habitats d'intérêt écologique majeur (herbiers de Posidonie, habitat récifs, grottes marines submergées ou semi-immersées), la multitude d'écosystèmes côtiers et océaniques qui caractérisent le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ainsi que leur rôle déterminant dans le développement de la plupart des espèces patrimoniales présentes sur ce site,

CONSIDERANT que les espèces océaniques (élastomobranches, tortues, oiseaux et cétacés) accomplissent dans cette zone une partie de leur cycle biologique, celle-ci constitue donc un fort enjeu à l'échelle de la façade méditerranéenne,

CONSIDERANT que la sur-fréquentation de ce secteur en période estivale peut avoir de lourdes conséquences environnementales sur le milieu, altérant à la fois les biotopes et la beauté naturelle du site,

CONSIDERANT que l'attrait touristique des plages du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate repose principalement sur ses paysages, leur caractère authentique et préservé,

CONSIDERANT l'augmentation constante des pics de fréquentation des plages du Lotu et de Saleccia,

CONSIDERANT que l'accroissement de l'activité des navires à utilisation commerciale (NUC) génère des flux intenses de visiteurs engendrant des nuisances de toutes sortes dans ces sites déjà fragiles,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui la réglementation interdit aux NUC à moteur ou à voile d'exploiter une ligne régulière,

CONSIDERANT que, selon l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT), la présence de plus de 8 personnes pour 100 m² sur ces plages commence à être une gêne pour la sauvegarde du site et des espèces,

CONSIDERANT la nécessité de trouver un point d'équilibre entre activité économique et préservation afin d'assurer une expérience optimale aux visiteurs tout en conciliant les intérêts de tous : touristes, riverains, acteurs économiques, organismes et collectivités en charge du site,

CONSIDERANT que la recherche de cette harmonie constitue l'un des axes essentiels du PADDUC et va de pair avec notre conception d'un tourisme vertueux,

CONSIDERANT les efforts déjà entrepris, notamment par le Conservatoire du littoral, pour réguler l'accès à la plage de Saleccia par voie terrestre,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME sa volonté de mettre en œuvre une politique touristique et de gestion des espaces naturels cohérente et durable.

« **MANDATE** le Président du Conseil exécutif pour :

- *Dans un premier temps, réunir les représentants des communautés de communes et des communes des territoires concernés, ainsi que les opérateurs de transport, afin d'évoquer la problématique et de trouver une position partagée.*
- *Dans un second temps, entamer des discussions avec le Préfet Maritime afin de trouver les voies et moyens de réguler les rotations des navires à utilisation commerciale qui conduisent aujourd'hui à la sur-fréquentation de ces sites. »*

* * *

ADOPTÉE

(Délibération N° 22/133 AC du 29 Juillet 2022)

* * *

N^U 2022/E4/018

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : M. LOUIS POZZO DI BORGU AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »
- **UGHJETTU** : DEMANDE DE REINTEGRATION DES CLUBS FEMININS CORSES AU DISPOSITIF D'ACCESSION DE LA 3^{ÈME} DIVISION FEMININE DE LA FFF

VU la réforme des championnats féminins initiée par le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football lors de sa réunion du 22 mars 2022,

VU les modifications des textes fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football lors de sa réunion du 18 juin 2022, confirmant la « réforme de la pyramide des championnats féminins »,

VU les demandes réitérées de la Ligue Corse de Football pour l'accession de son champion de R1 féminin au niveau national,

CONSIDERANT que la modification des textes fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football du 18 juin 2022 consacre en son article 8 intitulé « Championnat de France Féminin de D3 » que seules « les 12 équipes issues des 12 divisions supérieures des Ligues continentales selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque Ligue » seront « qualifiées » pour disputer le championnat de France de D3,

CONSIDERANT que le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football précise dans ses nouveaux textes relatifs à la réforme de la pyramide des championnats féminins que « la Ligue de Corse pourra désigner un représentant pour accéder à ce 3^{ème} niveau (D3) seulement à l'issue de la première saison de mise en place (fin de saison 2023 – 2024) »,

CONSIDERANT que seul le « représentant » de la Ligue de Corse est concerné par cette mesure et que les autres représentants des autres Ligues de Métropole accèdent directement à l'issue de la saison 2022 – 2023,

CONSIDERANT qu'aucun club corse féminin ne pourra donc accéder de manière directe à l'instar de ses homologues des 12 autres ligues « métropolitaines », et qu'il sera obligé, pour ce faire, de subir les épreuves des barrages, augmentant ainsi les contraintes pour son accession,

CONSIDERANT que la Fédération Française de Football se doit d'avoir une politique équitable dans la mise en œuvre de ses textes et règlements, afin de permettre le développement du football féminin en Corse, comme ailleurs,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'OPPOSE aux modifications des textes intervenus dans le cadre de la réforme de la pyramide des championnats féminins, adoptées par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football le 18 juin dernier, qui excluent mécaniquement les clubs corses féminins d'une évolution en 3^{ème} division.

DEMANDE à la Fédération Française de Football de revenir sur cette décision discriminatoire, afin de permettre l'accession directe au championnat de France Féminin de D3 au représentant désigné par la Ligue Corse de Football, dès la fin de saison 2022 – 2023.

MANDATE le Président du Conseil exécutif afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour faire valoir cette demande auprès du Ministère des Sports et de la Fédération Française de Football.

* * *

ADOPTÉE

(Délibération N° 22/134 AC du 29 Juillet 2022)

* * *

N^u 2022/E4/020

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : M. DON JOSEPH LUCCIONI AU NOM DU GROUPE
"FÀ POPULU INSEME"
- **UGHJETTU** : SOUTIEN AUX PERSONNES INTERPELLÉES DANS LE CADRE
DES ACTIONS DE BLOCAGE ORGANISÉES LE 23 JUILLET AU
PAYS BASQUE

VU la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 consacrant les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'homme, qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels,

VU la résolution A/RES/70/175 des Nations Unies, adoptée en décembre 2015 en Assemblée générale, instaurant l' "*Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus*" sous sa forme révisée, dit "*Règles Nelson Mandela*",

VU le premier alinéa de la deuxième des règles précitées, disposant que "Les présentes règles doivent être appliquées impartialement. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les croyances religieuses et les préceptes moraux des détenus doivent être respectés.",

VU l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958, lequel dispose que la France "*assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion*",

CONSIDERANT la situation historique et politique du Pays Basque,

CONSIDERANT le choix de lancer, en 2011, un processus de paix avec un désarmement final de l'ETA en 2017, à l'initiative de personnalités civiles et politiques « artisans de la paix », pour inscrire l'avenir dans le débat démocratique exclusif,

CONSIDERANT que l'annonce par l'ETA de sa dissolution en mai 2018 précédée par une demande de pardon à ses victimes et la livraison de ses dernières armes à la justice française en avril 2018,

CONSIDERANT le maintien en détention des prisonniers politiques basques, l'application constante du statut de « détenu particulièrement surveillé » (DPS), l'ignorance des demandes de liberté conditionnelle et le mépris de leur état de santé,

CONSIDERANT les situations de Ion Parot et Jakes Esnal, anciens membres d'ETA, tous deux âgés de plus de 70 ans et détenus depuis 32 ans, en dépit du droit et au risque de les voir mourir en prison,

CONSIDERANT que selon le droit et la jurisprudence, les deux prisonniers politiques auraient pu être libérés début juin mais que le Parquet national anti-terroriste (PNAT) a toujours fait appel de décisions qui leur étaient pourtant favorables en première instance,

CONSIDERANT qu'afin d'attirer l'attention sur le sort des deux prisonniers politiques basques précités, des actions ont été menées par des militants de Bake Bidea et des Artisans de la Paix, bloquant notamment certains points stratégiques (principaux axes de circulation) du Pays basque,

CONSIDERANT que ces opérations entendaient répondre « *au blocage judiciaire et politique du processus de paix par l'Etat français (...) par un blocage géographique du Pays basque* » selon les organisateurs,

CONSIDERANT l'interpellation de 26 d'entre eux lors de ces actions,

CONSIDERANT que parmi ces personnes, 6 font l'objet d'une convocation devant le délégué du procureur pour introduction non-autorisée dans une zone aéroportuaire ; 9 seront présentées devant le Tribunal le 15 décembre pour s'être enchaînées sur une voie ferrée ; et 11 autres personnes sont convoquées devant le Tribunal correctionnel en janvier 2023 pour avoir tenté de bloquer l'autoroute A 63,

CONSIDERANT que ces actions pacifiques, menées par des militants de la paix, avaient pour unique but de dénoncer le traitement inéquitable et injuste dont font l'objet les prisonniers politiques Ion Parot et Jakes Esnal,

CONSIDERANT la nature disproportionnée de ces opérations répressives,

CONSIDERANT que ces arrestations, alors que la société civile Basque s'inscrit pleinement dans un processus de Paix vis à vis de l'Etat, ne font qu'ajouter de l'incompréhension et alimentent le sentiment d'injustice,

CONSIDERANT le traitement injuste réservé par l'Etat aux prisonniers politiques et les situations similaires connues en Corse ces dernières années, matérialisées par des appels systématiques du PNAT,

CONSIDERANT les liens historiques et fraternels qui unissent le Peuple Basque et le Peuple Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que Ion Parot et Jakes Esnal se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable.

SOUTIENT les actions publiques légitimes menées au Pays basque, eu égard à l'injustice subie par ces prisonniers politiques.

APPORTE SON SOUTIEN aux militants basques interpellés dans le cadre de ces actions pacifiques.

* * *

ADOPTÉE

(Délibération N° 22/135 AC du 29 Juillet 2022)

* * *